



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង  
Trial Chamber  
Chambre de première instance

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 13-Nov-2012, 11:16  
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS  
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

6 novembre 2012  
Journée d'audience n° 128

Devant les juges :

NIL Nonn, Président  
YA Sokhan  
Silvia CARTWRIGHT  
Jean-Marc LAVERGNE  
YOU Ottara  
THOU Mony (suppléant)  
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea  
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun  
Jasper PAUW  
ANG Udom  
Michael G. KARNAVAS  
KONG Sam Onn  
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

SE Kolvuthy

Pour le Bureau des co-procureurs :

VENG Huot  
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL

Pour les parties civiles :

PICH Ang  
Elisabeth SIMONNEAU-FORT  
SIN Soworn  
HONG Kimsuon  
Beini YE  
Christine MARTINEAU  
Pascal AUBOIN  
VEN Pov

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun  
SOUR Sotheavy

## TABLE DES MATIÈRES

## Mme MOM SAM OEURN (TCCP-89)

Interrogatoire par M. le juge Président.....	page 2
Interrogatoire par Me Hong Kimsuon .....	page 6
Interrogatoire par Me Ye .....	page 24
Interrogatoire par M. De Wilde D'Estmael .....	page 37
Interrogatoire par Me Son Arun.....	page 65

## Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me ANG UDOM	Khmer
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
Me HONG KIMSUON	Khmer
Me KARNAVAS	Anglais
Me KONG SAM ONN	Khmer
Mme MOM SAM OEURN (TCCP-89)	Khmer
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me PAUW	Anglais
Me PICH ANG	Khmer
Me SON ARUN	Khmer
Me YE	Anglais

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h03)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Aujourd'hui, il est prévu d'entendre la déposition de la partie

6 civile TCCP-89.

7 Madame Se Kolvuthy, veuillez faire rapport sur la présence des

8 parties à l'audience.

9 LE GREFFIER:

10 Bonjour, Monsieur le Président.

11 Toutes les parties sont présentes, exception faite de M. Ieng

12 Sary. Il est absent pour raisons de santé.

13 Toutefois, dans le document E237, l'accusé a renoncé à son droit

14 d'être présent pour la déposition de la partie civile TCCP-89.

15 Cette partie civile est présente dans la salle d'attente, à la

16 disposition de la Chambre.

17 Aucun témoin de réserve n'est prévu pour l'audience

18 d'aujourd'hui.

19 [09.05.48]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci.

22 M. Ieng Sary a présenté une demande contenue dans le document

23 E237.

24 Ieng Sary y renonce à son droit d'être présent pour la déposition

25 de six parties civiles, dont TCCP-89.

2

1 D'après le rapport des médecins traitants de l'hôpital de  
2 l'Amitié khméro-soviétique en date du 1er novembre 2012, Ieng  
3 Sary reste hospitalisé au service général de l'hôpital.

4 Il a renoncé à son droit d'être présent pour la déposition de  
5 certains témoins et parties civiles pour raisons de santé.

6 Il est physiquement et mentalement apte à être jugé, même s'il  
7 est hospitalisé.

8 La Chambre continuera donc d'entendre la déposition de certains  
9 témoins et certaines parties civiles, parmi lesquelles TCCP-89,  
10 et ce, en l'absence de l'accusé en question.

11 En application du Règlement intérieur des CETC, la Chambre peut  
12 tenir audience en l'absence d'un accusé, pour autant que ce  
13 dernier ait donné son consentement.

14 Huissier d'audience, veuillez faire entrer la partie civile dans  
15 le prétoire.

16 (La partie civile TCCP-89 est introduite dans le prétoire)

17 [09.09.31]

18 Huissier d'audience, veuillez relever la console, s'il vous  
19 plaît, pour que nous puissions voir si le voyant rouge est allumé  
20 ou non.

21 INTERROGATOIRE

22 PAR M. LE PRÉSIDENT:

23 Bonjour, Madame la partie civile.

24 Q. Comment vous appelez-vous?

25 Mme MOM SAM OEURN:

3

1 R. Je m'appelle Mom Sam Oeurn.

2 Q. Madame Mom Sam Oeurn, quelle est votre date de naissance?

3 R. Je suis née le 17 novembre 1927.

4 Mais, après les Khmers rouges, j'ai triché sur ma date de  
5 naissance. J'ai dit aux gens que j'étais née en 1930 de façon à  
6 pouvoir être recrutée. J'ai dû le faire pour trouver un emploi en  
7 vue de nourrir mes enfants.

8 Q. Où êtes-vous née?

9 R. Je suis née à Phnom Penh, derrière le palais royal.

10 [09.11.24]

11 Q. Où habitez-vous?

12 R. Après les Khmers rouges, je suis retournée dans ma maison.

13 Mais les troupes vietnamiennes m'en ont empêchée. J'ai donc dû  
14 habiter dans une maison au Ministère de l'éducation.

15 Ensuite, j'ai vendu la maison et j'en ai acheté une autre près de  
16 la route de Taphon. C'est là que j'habite actuellement.

17 Q. Avec qui habitez-vous de nos jours?

18 R. Je vis avec mon fils, qui est ingénieur et qui travaille au  
19 Ministère de l'éducation. Il s'appelle Uk Un Norith.

20 [09.12.35]

21 Q. Comment gagnez-vous votre vie?

22 R. Je suis retraitée.

23 Q. Quel est le nom de votre père?

24 R. Suos Mom. Il était médecin au palais royal en compagnie d'un  
25 médecin français, le Dr Louis.

4

1 Q. Quel est le nom de votre mère?

2 R. Kim Pun.

3 Mon père et ma mère sont décédés.

4 Q. Est-ce que vous vivez seule avec votre fils ou bien est-ce que  
5 votre mari est encore en vie?

6 R. Je suis veuve. Mon mari a été tué par les Khmers rouges.

7 J'ai onze enfants. Six d'entre eux ont été tués par les Khmers  
8 rouges. Cinq filles et un fils ont été tués. À présent, il me  
9 reste cinq enfants.

10 [09.14.24]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Merci.

13 En application de la règle 91 bis du Règlement intérieur, la  
14 parole sera donnée en premier lieu aux coavocats principaux pour  
15 les parties civiles.

16 Après quoi, ce sera le tour des autres parties.

17 Les avocats des parties civiles et l'Accusation disposent d'une  
18 demi-journée pour l'interrogatoire de la partie civile.

19 Madame Mom Sam Oeurn, la Chambre vous informe qu'en tant que  
20 partie civile vous pourrez parler des souffrances que vous avez  
21 endurées et du préjudice que vous avez subi en conséquence des  
22 crimes qui sont jugés dans le présent dossier, tels qu'ils sont  
23 énoncés dans l'ordonnance de clôture.

24 Par ailleurs, la Chambre précise qu'aujourd'hui même, pendant  
25 votre déposition, vous pourrez parler de vos souffrances et du

5

1 préjudice subis.

2 La parole est à présent donnée aux coavocats principaux pour les  
3 parties civiles.

4 [09.16.10]

5 Me PICH ANG:

6 Merci, Monsieur le Président.

7 Bonjour, Mesdames, Messieurs les juges.

8 C'est Me Hong Kimsuon et Me Beini Ye qui ont été désignés pour  
9 mener l'interrogatoire de la partie civile.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Allez-y, je vous en prie.

12 Me HONG KIMSUON:

13 Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les  
14 juges.

15 Bonjour, Mesdames, Messieurs les juges.

16 Bonjour à toutes les personnes ici présentes.

17 Et bonjour à vous, Madame Mom Sam Oeurn.

18 Avant toute chose, j'ai une demande mineure à soumettre à la  
19 Chambre.

20 Mme Mom Sam Oeurn est une dame d'un certain âge. Et donc

21 j'aimerais que la Chambre lui permette de répondre à toutes les

22 questions qui sont pertinentes au regard de l'ensemble du

23 dossier, plutôt que de se borner à certaines... à un certain cadre

24 limité.

25 En effet, vu son âge, il est possible qu'elle ne soit pas en



6

1 mesure de revenir déposer sur d'autres faits à l'avenir.

2 [09.17.56]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Nous sommes en train d'entendre des dépositions relatives au  
5 dossier 002/01.

6 Comme la Chambre l'a déjà indiqué clairement, les parties civiles  
7 peuvent faire état de leurs souffrances par rapport à l'ensemble  
8 du dossier.

9 Mais les questions doivent se borner aux segments pertinents du  
10 procès.

11 INTERROGATOIRE

12 PAR Me HONG KIMSUON:

13 La partie civile est plus âgée que ma propre mère. Et donc je  
14 vais l'appeler "ma tante".

15 Q. Le Président vient de vous poser une question au sujet de  
16 votre lieu de résidence actuel.

17 Ma question est la suivante: où viviez-vous avant d'être évacuée?

18 [09.19.13]

19 Mme MOM SAM OEURN:

20 R. Avant d'être évacuée de ma maison à Phnom Penh, je vivais en  
21 ville, au sud du monument de l'Indépendance, avec mes onze  
22 enfants, mon mari et avec mes beaux-parents.

23 Q. Que faisiez-vous avant l'arrivée des Khmers rouges, sous le  
24 régime de Lon Nol et avant cela?

25 R. J'étais enseignante au lycée Preah Reach Samphea. J'y

7

1 enseignais le français.

2 En 1970, j'ai demandé à être mutée à Phnom Penh pour être plus  
3 près de mon mari, lequel travaillait au Ministère de l'éducation,  
4 à Phnom Penh, dans la section de rédaction des manuels.

5 Q. Avant le 17 avril 1975, est-ce que vous habitiez à l'endroit  
6 que vous avez indiqué il y a quelques instants?

7 R. Avant l'évacuation, j'habitais dans le Sangkat n° 3, rue Chrun  
8 You Hak, au sud du monument de l'Indépendance.

9 C'est là que je me trouvais lorsque les Khmers rouges nous ont  
10 évacués.

11 [09.21.35]

12 Q. Le 17 avril 1975, qu'est-il arrivé à vous-même et à la  
13 population de votre quartier?

14 R. Durant la matinée, j'ai entendu des chars qui pénétraient dans  
15 la ville à proximité de ma maison.

16 Mon beau-père n'a pas entendu le bruit, mais, par la suite, par  
17 curiosité, il a voulu savoir ce qui se passait à l'extérieur. Il  
18 a donc ouvert la porte, et c'est là qu'il s'est fait arrêter par  
19 des soldats khmers rouges.

20 Nous ne savions pas où il avait été emmené.

21 À ce moment-là, j'ai essayé de déverrouiller mon coffre, mais des  
22 soldats khmers rouges ont pointé une arme à feu vers moi. Je ne  
23 savais pas d'où ils étaient sortis.

24 Ils m'ont demandé pourquoi je gardais mes lunettes. En effet,  
25 dans la révolution, il fallait se débarrasser des lunettes. On

8

1 m'a donc enlevé mes lunettes et on les a jetées par terre. Je  
2 leur ai dit que je ne pouvais plus rien voir si on m'enlevait mes  
3 lunettes.

4 Mais les soldats ne m'ont pas écoutée. Ils m'ont dit que je  
5 devais quitter la ville immédiatement, sans quoi nous serions  
6 bombardés par les Américains.

7 [09.23.39]

8 À ce moment-là, j'ai parlé à mes onze enfants. Je leur ai dit que  
9 nous devons faire nos bagages, prendre avec nous des saucisses  
10 et du poisson sec afin de pouvoir manger en cours de route.

11 Mais ces jeunes soldats ne voulaient pas que nous emmenions quoi  
12 que ce soit car ils disaient que, dans les jours qui suivraient,  
13 nous reviendrions.

14 Donc nous n'avons pris que ce que nous pouvions emmener avec  
15 nous. Nous avons pris notre Volkswagen, et on nous a aiguillés  
16 dans différentes directions. Mon mari conduisait la voiture. Nous  
17 avons emmené avec nous un enfant de 5 ans ainsi que du riz. Et  
18 puis nous avons été séparés.

19 Vers 9 heures du matin, nous avons dû quitter la maison. Mais,  
20 comme je l'ai dit, mon beau-père avait déjà quitté la maison et  
21 nous devons donc partir à sa recherche. Mais nos recherches ont  
22 été vaines.

23 Vers 15 heures, nous sommes arrivés à un autre endroit..

24 [09.25.07]

25 Q. Excusez-moi de vous interrompre, mais j'ai que... j'ai quelques

9

1 questions à vous poser sur l'évacuation.

2 Quand les soldats khmers rouges vous ont fait quitter votre  
3 maison, combien étiez-vous?

4 R. Il y avait là nos onze enfants, mes beaux-parents, mon père  
5 (phon.). Nous étions tous ensemble.

6 Q. Vous dites avoir entendu le bruit d'un char qui avançait le 17  
7 avril 1975. Était-ce lors de la prise de Phnom Penh par les  
8 Khmers rouges?

9 R. Oui. Les Khmers rouges sont venus me menacer en me disant de  
10 partir. C'est à ce moment-là que j'avais entendu les chars.

11 Et, à ce moment-là, je me suis précipitée vers le coffre pour  
12 former la combinaison permettant d'ouvrir le coffre. Et j'étais  
13 occupée "de" le faire quand quelqu'un m'a pointé une arme à feu  
14 et m'a forcée à partir.

15 Mon mari et notre fille cadette ont dû partir et prendre une  
16 autre direction.

17 Q. J'aimerais poser d'autres questions sur le moment où les  
18 soldats khmers rouges vous ont forcée à partir de chez vous.

19 Comment avez-vous été traitée?

20 [09.27.12]

21 R. Les soldats khmers rouges n'avaient aucun sens moral. Ils  
22 employaient des mots durs. Ils nous ont vraiment forcés à partir  
23 de chez nous immédiatement. Nous avons dû partir.

24 Les rues étaient bondées. Et, à quelques pas de chez nous, j'ai  
25 vu des cadavres. C'était des gens qui étaient morts dans des

10

1 conditions atroces.

2 Il y avait aussi des femmes enceintes.

3 Il y avait beaucoup de corps. Nous étions terrorisés.

4 Je répétais à mes enfants d'être très prudents, de faire bien

5 attention à ce qu'ils faisaient.

6 J'ai aussi vu des gens s'évanouir tellement ils étaient épuisés

7 et déshydratés.

8 Nous avons vu toutes sortes de choses.

9 Et nous devons absolument continuer à avancer, même si c'était  
10 difficile...

11 [09.28.58]

12 Q. Excusez-moi de vous interrompre. J'ai quelques questions plus  
13 précises à vous poser à ce sujet.

14 Alors que vous avanciez sur la route, qu'avez-vous vu? Avez-vous  
15 vu des soldats khmers rouges qui étaient de faction? Avez-vous  
16 entendu des annonces faites par haut-parleurs par les Khmers  
17 rouges?

18 R. Alors que nous marchions, nous avons entendu des annonces  
19 diffusées par haut-parleurs. On nous disait d'avancer vite.

20 Q. Vous dites que les soldats khmers rouges vous ont dit de  
21 partir immédiatement, "sans quoi" la ville serait bombardée par  
22 les Américains. D'après vos souvenirs, avez-vous vu des avions  
23 qui survolaient la ville de Phnom Penh à l'époque?

24 [09.30.16]

25 R. Je n'ai pas vu d'avion, non. Je n'ai pas vu d'avion dans le

11

1 ciel. J'ai seulement vu les soldats khmers rouges qui ne  
2 cessaient de menacer les gens et les exhortaient à marcher plus  
3 vite. Ils pointaient toujours leurs armes sur les gens. Et il  
4 m'arrivait aussi de voir des cadavres, des femmes enceintes qui  
5 avaient des difficultés.

6 Mais je n'ai pas vu d'avion.

7 Q. Quand les Khmers rouges vous ont forcée à quitter la ville,  
8 vous ont-ils permis d'emporter des médicaments ou de la  
9 nourriture?

10 R. Mes enfants et moi avons pu, avant de partir, prendre  
11 quelques... du riz et des saucisses et autres aliments.  
12 Nous avons mis, donc, cette nourriture dans la Volkswagen "dont"  
13 mon mari était au volant. Et il y avait aussi ma plus jeune  
14 fille.

15 Mais on a réorienté la voiture car nous n'avions pas le droit de  
16 circuler là où les gens marchaient à pied.

17 [09.32.08]

18 Q. À propos des évacuations forcées, avez-vous été autorisée à  
19 emprunter la direction que vous préféreriez?

20 R. Lorsque nous sommes arrivés au pont Monivong, nous voulions  
21 aller à Svay Rieng. C'est la province natale de mon mari. Mais le  
22 pont était bloqué. Nous avons dû rebrousser chemin et suivre la  
23 rive.

24 Q. Le 17 avril 75... vous avez quitté votre domicile pendant la  
25 journée. Jusqu'où êtes-vous allée?

12

1 R. J'ai... mon mari conduisait la voiture. Nous sommes allés  
2 ensemble à Preaek Samraong.  
3 Nous avons fait cuire du riz, et nous n'avions pas de casserole.  
4 Nous avons dû demander à quelqu'un une casserole pour faire cuire  
5 le riz et... que nous avons échangée contre quelques petites choses  
6 que nous avons.  
7 Et c'était le 17 avril.  
8 Et nous avons couché sur le sol de la pagode ce soir-là - la  
9 pagode de Samraong. Nous avons couché à même le sol. Il n'y avait  
10 même pas de natte, de coussin.  
11 Mais, la nuit tombée, on pouvait sentir de la fumée. Et nous  
12 pensions que c'était de la fumée des soldats khmers rouges. Donc  
13 nous n'avons pas osé échanger, discuter.  
14 Nous sommes restés debout toute la nuit pour nous occuper de nos  
15 enfants. Nous avons très peur.  
16 Le lendemain matin, ils ont annoncé par haut-parleurs que nous  
17 devons poursuivre notre chemin.  
18 [09.34.48]  
19 Q. J'aimerais que vous nous parliez plus en détails de votre... du  
20 temps que vous avez passé à la pagode de Samraong.  
21 Y avait-il beaucoup de gens là-bas?  
22 R. Il y avait, oui, beaucoup de gens. Nous sommes restés là avec  
23 d'autres gens qui ont été évacués de Phnom Penh.  
24 Il y avait beaucoup de gens, mais le bruit sortant des  
25 haut-parleurs était si fort que nous ne pouvions pas parler.

13

1 Q. Mais pourquoi ne parliez-vous pas entre vous? Pourquoi ne  
2 parliez-vous pas avec votre mari? Y avait-il une pression exercée  
3 par qui que ce soit?

4 R. Nous étions en état de choc. Nous avons vu des cadavres  
5 partout. Nous avons entendu des tirs de mortier, des échanges de  
6 tirs. Nous étions absolument terrifiés et en état de choc. Nous  
7 ne pouvions rien faire.

8 [09.36.16]

9 Q. Le lendemain matin, donc, le 18 avril 75, à la pagode de  
10 Samraong... saviez-vous où vous deviez aller le jour suivant ou  
11 deviez-vous obéir aux ordres des Khmers rouges?

12 R. Quand nous avons quitté la maison, nous voulions aller à la  
13 province de Svay Rieng. Mais, lorsque nous sommes arrivés au pont  
14 Monivong, le pont était bloqué. Nous avons donc dû changer de  
15 chemin et nous avons suivi la rive du fleuve. Nous sommes  
16 finalement arrivés à la pagode de Samraong.

17 Mais cette voie ne nous amenait pas vers Svay Rieng. Nous avons  
18 donc dû poursuivre le chemin le long du fleuve. Nous avons passé  
19 la nuit sur la rive une fois de plus.

20 [09.37.29]

21 Q. Et, la nuit du 18 avril, où étiez-vous? Où avez-vous passé la  
22 nuit? Comment cela... cet endroit s'appelait-il?

23 R. Je pense - enfin, si je me souviens bien - que c'était à Svay  
24 Rolum. Nous avons passé la nuit là-bas.

25 Nous avons fait cuire un peu de nourriture. Nous avons essayé de



14

1 trouver quelques légumes, que nous avons fait cuire avec du  
2 poisson sec... séché. Et nous l'avons fait avec mon mari et mes  
3 enfants. Mais nous avons mangé très vite.

4 C'était sur les bords du fleuve, après le pont Monivong.

5 [09.38.31]

6 Q. Et, le jour suivant, à savoir le 19 avril 75, le long des  
7 bords du fleuve où... "que" vous avez marché à pied pendant  
8 quelques jours, avez-vous trouvé des fruits ou quoi que ce soit  
9 d'autre à manger?

10 R. Lorsque nous marchions au bord du fleuve, c'était le chaos. On  
11 ne nous a pas remis de nourriture.

12 Nous avons vu qu'il y avait des maisons inhabitées. Il n'y avait  
13 personne à l'intérieur.

14 Il n'y avait aucune distribution de nourriture... ou quoi que ce  
15 soit d'autre à manger.

16 Tout le monde était en état de panique.

17 Il y avait toutes sortes d'annonces sur des haut-parleurs. Et  
18 c'était très confus. Certaines personnes ont été poussées.

19 D'autres ont dû marcher le long du fleuve. Et la confusion  
20 régnait.

21 [09.39.53]

22 Q. Et, le matin du 19, avez-vous remarqué si les soldats khmers  
23 rouges vous accompagnaient, vous escortaient le long de votre  
24 chemin, ou n'étaient-ils plus là?

25 R. Nous sommes arrivés à une pagode dont je ne me souviens plus

15

1 du nom.

2 Ils ont confisqué la voiture. Un des soldats khmers rouges a dit  
3 à ma famille qu'il pouvait conduire. Donc il a pris la clé et il  
4 a commencé à conduire, mais il ne savait pas bien conduire en  
5 fait. Et il a eu un accident et ça a cassé ma voiture.

6 Nous avons continué à marcher. Et un de mes enfants a eu des  
7 difficultés et nous avons dû rester en arrière pour la masser  
8 pour qu'elle reprenne connaissance. Donc nous sommes restés  
9 jusqu'à ce que ma fille reprenne connaissance.

10 Q. Et vous dites que vous êtes arrivée à une pagode dont vous ne  
11 vous souvenez plus du nom.

12 Pendant que vous marchiez, les Khmers rouges vous ont-ils fait  
13 venir pour vous interviewer... ou faire rédiger une biographie?

14 [09.42.04]

15 R. Ils nous surveillaient étroitement. Ils nous demandaient tout  
16 le temps quel était le métier de mon mari.

17 Ils me demandaient aussi à moi quelle était ma profession. J'ai  
18 dû mentir. J'ai dit que j'étais femme au foyer et que je n'avais  
19 pas, en fait, de métier.

20 Et ils nous ont menacés. Ils nous ont dit qu'il fallait que l'on  
21 dise la vérité. Ils voulaient savoir... que faisait mon mari sous  
22 l'ancien régime et qu'est-ce que je faisais, moi. Et ils nous ont  
23 menacés sans cesse. Ils continuaient de dire: s'ils découvraient  
24 que nous avions menti, cela mettrait en péril ma vie et celle de  
25 ma famille.

16

1 Nous avions donc très peur.

2 Je ne leur ai pas dit que j'avais un métier. Et je n'ai pas dit  
3 un seul mot à propos de mon mari non plus.

4 [09.43.23]

5 Q. Avez-vous vu si les soldats khmers rouges ont interviewé  
6 d'autres familles ou s'ils ont arrêté des gens le long de la  
7 route?

8 R. À ce moment-là, j'ai remarqué que les soldats khmers rouges  
9 posaient des questions aux gens. Ils frappaient les gens.  
10 Mais ils n'étaient pas en uniforme militaire.

11 Nous avons vu aussi qu'ils ont tiré sur des gens le long des  
12 routes, et j'ai vu des cadavres.

13 Q. Où êtes-vous arrivée le 20 avril 1975?

14 [09.44.32]

15 R. Nous avons dû suivre le bord du fleuve. Nous avons dû  
16 continuer jusqu'à ce que nous arrivions à la commune de Samraong.  
17 Nous sommes restés là-bas. Les autres évacués ont dû poursuivre  
18 leur chemin, mais nous sommes restés à Samraong.

19 J'ai... nous avons demandé au propriétaire d'une maison du nom de  
20 Kong Neang si nous pouvions rester chez "lui".

21 Ils ont eu pitié de nous. Nous étions une grande famille. Il y  
22 avait beaucoup d'enfants. Et donc ils nous ont généreusement  
23 logés. Ils ont aussi préparé de la nourriture pour nous.

24 Kong Neang, le propriétaire de cette maison, était un homme..  
25 était une femme très bonne, généreuse. Elle nous a donné de la

1 nourriture et du riz. Mais elle a dû le faire sans que les Khmers  
2 rouges s'en rendent compte.

3 [09.46.00]

4 Q. Votre famille, y compris votre mari et vos enfants... êtes-vous  
5 restée chez Mme Kong Neang une seule nuit ou y êtes-vous... ou y  
6 avez-vous passé plus de temps?

7 R. Nous avons passé deux nuits là-bas.

8 Le deuxième jour, nous avons vu des bateaux qui transportaient  
9 des gens.

10 Et, le lendemain, nous avons vu que les bateaux ne ramenaient que  
11 des vêtements. Il n'y avait plus personne.

12 Donc nous avons vu les biens et les vêtements de ces gens. Nous  
13 avons donc présumé que ces personnes avaient été tuées car, la  
14 veille, les bateaux étaient venus plein de gens, et, le  
15 lendemain, les bateaux repassaient, mais seulement avec les  
16 vêtements.

17 Nous avons reçu des vêtements. Et les propriétaires... enfin, "les"  
18 personnes à qui appartenaient les vêtements avaient caché une  
19 bague dans la manche de la tunique. Et c'est là que nous avons  
20 compris que le propriétaire de cette tunique avait dû être tué.

21 [09.47.37]

22 Q. Quand vous avez passé la nuit à Samraong, avez-vous demandé la  
23 permission aux gens qui faisaient le contrôle des foules... qu'en  
24 est-il des autres familles? Ont-elles pu passer deux nuits là-bas  
25 aussi?

18

1 R. D'autres familles ont poursuivi leur chemin vers le sud. Et  
2 certaines familles sont restées là, ont peut-être passé trois  
3 nuits dans la zone.

4 Le deuxième jour, on a ordonné à mon fils d'aller s'occuper du  
5 bétail dans les champs. Et mon mari aussi devait aller s'occuper  
6 du bétail et de... aller ramasser du foin pour les vaches. Quant à  
7 moi, je devais m'occuper du maïs.

8 Mon deuxième fils, Uk Nora, qui n'avait jamais... enfin, qui ne  
9 s'était jamais occupé du bétail dans le passé, devait marcher  
10 devant les bœufs. Puis les vaches ont paniqué et l'ont piétiné,  
11 et il s'est cassé la mâchoire. Et il est tombé au sol,  
12 inconscient.

13 [09.49.05]

14 Un des soldats khmers rouges m'a critiquée, m'a dit que j'étais  
15 d'une... venais d'une famille féodale et que je n'avais jamais rien  
16 montré à mon fils, et que je l'avais gâté et que c'est pour ça  
17 que mon fils ne pouvait même pas s'occuper du bétail. Et c'est  
18 pour ça, finalement, que les vaches lui avaient marché dessus et  
19 qu'il s'était fait mal, et que c'était bien fait pour moi.

20 C'est ce qu'ils m'ont dit.

21 J'étais très triste pour mes enfants et mon fils.

22 [09.49.44]

23 Q. Avant de quitter votre maison à Phnom Penh, les soldats khmers  
24 rouges vous ont dit que vous pourriez rentrer à Phnom Penh en  
25 trois jours.

19

1 Mais on était déjà plus de trois jours plus tard. Avez-vous reçu  
2 quelque instruction que ce soit vous permettant de rentrer à  
3 Phnom Penh?

4 R. Non, personne ne nous a parlé du retour. En fait, la personne  
5 qui nous avait donné les ordres au début n'était plus là. C'était  
6 toujours des gens différents que nous voyions sur la route.  
7 Les gens, par exemple les Peuple de base, disaient que c'était  
8 bien fait pour les citadins et qu'ils devaient vivre cette vie  
9 difficile. Et nous... c'est pour ça, on a demandé à nos enfants  
10 d'aller travailler dans les champs.

11 [09.50.50]

12 Q. J'aimerais savoir: quelle distance avez-vous "voyagé" entre  
13 Phnom Penh et cet endroit, Samraong?

14 R. Il y a maintenant une nouvelle route. Il y avait donc un  
15 raccourci par Tuol Krasang, mais...

16 Bon, maintenant, c'est un peu plus proche, mais, à l'époque, la  
17 route n'existait pas. Donc nous avons dû suivre les bords du  
18 fleuve... une quarantaine de kilomètres de Phnom Penh, je pense.

19 Q. Entre le moment où vous avez quitté Phnom Penh et votre  
20 arrivée à Samraong, avez-vous entendu quelque bombardement aérien  
21 que ce soit? Avez-vous entendu des bombes - comme on vous avait  
22 dit, justement, qu'il y avait des bombardements imminents quand  
23 vous avez quitté Phnom Penh?

24 R. Non. Non, je n'ai pas entendu de bombardement. J'ai entendu  
25 toutefois des échanges de tirs de fusil.

20

1 Pendant l'évacuation, certaines personnes ont dû être  
2 transportées par bateau. Nous avons, nous, continué notre voyage.  
3 Et j'ai averti mes enfants de ne pas résister.  
4 Un de mes enfants, ma septième fille, a eu une infection à  
5 l'oreille. Nous n'avions pas de médicaments, donc nous ne  
6 pouvions pas la soigner. Tout ce que nous pouvions faire, c'est  
7 récupérer des feuilles d'arbre, les mâcher et lui faire un  
8 emplâtre à l'oreille. Et puis elle a été... ça l'a soulagée après  
9 quelques jours.

10 [09.53.26]

11 Q. Cela a pris environ une semaine pour vous rendre de Phnom Penh  
12 à Samraong. Après cette semaine, les Khmers rouges vous ont-ils  
13 dit d'aller ailleurs?

14 R. On a dit à ma famille d'aller plus loin, vers Preaek Koy.  
15 Preaek Koy, c'est... 10 à 20 kilomètres de Samraong.

16 Quand nous sommes arrivés à Preaek Koy, on a donné l'ordre à mon  
17 mari d'aller s'occuper du bétail après Thun, qui était à une  
18 vingtaine de kilomètres de là.

19 Q. Pouvez-vous être un peu plus précise quant aux endroits?

20 C'était... dans quelle commune était-ce?

21 R. C'était dans la province de Kandal, commune de Preaek Koy,  
22 district de S'ang. C'était proche d'une école. Au sud, il y avait  
23 une montagne, Thun Munn. Et on a donc envoyé mon mari s'occuper  
24 du bétail à la montagne de Thun Munn.

25 Q. À partir de quel moment les Khmers rouges ont-ils séparé votre

21

1 famille? Combien de jours après l'évacuation de Phnom Penh?

2 [09.56.02]

3 R. Quand nous sommes allés à Preaek Koy, ils ont séparé mes  
4 enfants... enfin, ils m'ont séparée de mes enfants, tous mes  
5 enfants.

6 Un d'entre eux avait de l'asthme. Et, chaque fois qu'il allait  
7 dans les champs, il avait des difficultés à respirer. Il devait  
8 donc rester avec moi.

9 Mais ils ont aussi demandé à mes enfants d'aller construire des  
10 digues à Tuol Krasang. Donc les enfants plus âgés sont allés  
11 construire des routes ou des digues.

12 Et les autres sont restés à l'unité des enfants, près de la  
13 pagode de Boeng Chhuk. C'était à droite de la route, à 20  
14 kilomètres environ de la maison où nous étions, à Preaek Koy.

15 Quand nous sommes arrivés là, mes enfants devaient rester avec  
16 les enfants du Peuple de base.

17 Mais les enfants du Peuple de base ne savaient pas écrire. On a  
18 demandé à mon fils d'écrire des lettres à leur famille..

19 Donc on a demandé à mon fils d'écrire, mais ce n'était pas une  
20 lettre... son contenu n'était pas véridique. C'était une duperie.

21 Et les Khmers rouges ont reçu cette lettre. Il a été emprisonné  
22 dans un stupa.

23 [09.58.09]

24 Un de mes enfants avait des problèmes aux yeux. Il avait un œil  
25 gonflé. Il a été envoyé à l'hôpital khmer rouge. Quand j'ai



22

1 entendu la nouvelle, je suis allée le voir.

2 Et j'ai demandé pourquoi ils avaient enfermé mon fils dans un  
3 stupa. Ils m'ont raconté cette histoire.

4 Et je lui ai demandé, à mon fils: "Pourquoi as-tu écrit cette  
5 lettre?" Il m'a répondu qu'on l'avait forcé car les enfants du  
6 Peuple de base lui avaient demandé d'écrire cette lettre et qu'il  
7 n'osait pas dire non.

8 Et le soldat khmer rouge, lui, n'a pas essayé de connaître la  
9 vérité. Tout simplement, ils m'ont... ils ont jeté le blâme sur  
10 moi. Ils ont dit que je leur résistais.

11 [09.59.25]

12 Q. Il me reste deux questions à vous poser.

13 Quand vous alliez de Phnom Penh à Preaek Koy ou Samraong, vous  
14 avez dit à la Cour que les Khmers rouges ont arrêté vos enfants.  
15 Cela s'est-il produit tout de suite après l'évacuation ou plutôt...  
16 ou plus tard?

17 R. Eh bien, on a envoyé mes enfants les plus âgés à construire  
18 une route à Tuol Krasang. C'était loin de Preaek Koy. Ils sont  
19 restés là-bas une semaine, et ne pouvaient rentrer qu'après une  
20 semaine à Tuol Krasang.

21 Q. Ma question était la suivante.

22 Vous avez dit au Président que, sous les Khmers rouges, six de  
23 vos enfants ont été arrêtés et exécutés.

24 Vous avez aussi dit que votre mari, lui aussi, avait été arrêté.

25 Ont-ils été arrêtés immédiatement après l'évacuation ou plus

1 tard?

2 [10.01.14]

3 R. Ça ne s'est pas produit immédiatement après l'évacuation, mais  
4 environ un an, un an et demi après 1975.

5 C'était en 1977. J'ai vu un véhicule venu emmener mon mari et mes  
6 enfants. Nous avons aussi vu trois soldats khmers rouges, qui  
7 étaient à bord d'une Range Rover sans plaques d'immatriculation.  
8 On a fait monter mon mari à bord du véhicule.

9 Et le chef de commune m'a dit de rentrer chez moi et de laisser  
10 partir mon mari. Aux dires du chef de commune, mon mari partait  
11 travailler ailleurs et je pourrais le retrouver une fois qu'il  
12 serait installé.

13 Q. Merci pour ces informations détaillées. J'ai toutefois encore  
14 quelques questions à vous poser.

15 Quand avez-vous appris que vos enfants et votre mari avaient été  
16 exécutés?

17 [10.02.41]

18 R. Par la suite, on m'a emmenée à l'île de Khsach Tonlea et à la  
19 prison qui s'y trouvait. En fait, c'était une prison sans murs.

20 Q. Laissez-moi reformuler: quand exactement avez-vous appris que  
21 vos enfants et votre mari avaient été exécutés par les Khmers  
22 rouges?

23 R. Après la chute de Phnom Penh, j'ai entendu des coups de feu  
24 qui venaient du sud de la ville.

25 Mes enfants ont dû partir à la recherche de leur mère à Khsach

24

1 Tonlea. L'un de mes enfants vivait à S'ang, et d'autres,  
2 ailleurs. Tous sont venus me voir.  
3 Toutefois, tous ne sont pas parvenus à aller me voir. Seuls cinq  
4 enfants ont réussi à rentrer à la maison. Les autres ont disparu.  
5 Ma fille cadette et mes quatre (phon.) fils "aînés" ont survécu  
6 et sont venus me retrouver.  
7 C'est à ce moment-là que j'ai appris que les autres avaient été  
8 exécutés.  
9 Après la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges, nous sommes  
10 allés à Preaek Koy.  
11 Là, nous avons été aidés par une famille. Ils nous ont fait  
12 monter dans une charrette à bœufs pour aller à Takhmau.  
13 Mais un soldat khmer rouge qui portait une machette nous a  
14 pourchassés.  
15 La famille qui nous a transportés nous a assuré qu'elle serait là  
16 pour nous protéger, pour que l'homme... et, du coup, l'homme à la  
17 machette a pris peur et s'est enfui.  
18 Me HONG KIMSUON:  
19 Merci. J'en ai terminé.  
20 J'aimerais laisser la parole à ma consœur.  
21 [10.06.17]  
22 INTERROGATOIRE  
23 PAR Me BEINI YE:  
24 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.  
25 Bonjour à toutes les personnes ici présentes.

25

1 Bonjour, Madame Mom.

2 J'ai quelques questions supplémentaires à vous poser après avoir  
3 entendu ce que vous avez déjà dit à mon confrère Hong Kimsuon.

4 Q. Revenons à la journée du 17 avril 1975.

5 Ce jour-là, selon vous, les Khmers rouges vous ont forcée à  
6 quitter votre maison.

7 Première question: ce jour-là, combien de gens sont entrés dans  
8 votre maison?

9 Mme MOM SAM OEURN:

10 R. Il n'y avait qu'un soldat khmer rouge, armé d'une arme à feu.

11 Il a jeté mes lunettes par terre.

12 Il n'y avait donc qu'un soldat khmer rouge.

13 Mon beau-père a entendu le bruit fait par des chars. Par  
14 curiosité, il a ouvert la porte et il est sorti. Et il s'est fait  
15 arrêter par les soldats khmers rouges.

16 [10.07.47]

17 Q. Comment l'avez-vous reconnu en tant que soldat khmer rouge?

18 R. Cet homme portait des habits noirs et un krama à carreaux sur  
19 la tête. Il était armé. Il m'a menacée. Il m'a dit d'ôter mes  
20 lunettes car, dans la révolution, on ne pouvait pas porter de  
21 lunettes.

22 C'était pour moi très difficile de me déplacer sans lunettes car  
23 je ne voyais pas grand-chose.

24 Q. Vers quelle heure ce soldat khmer rouge est-il entré chez  
25 vous?

26

1 R. Tôt le matin, vers 7 heures.

2 Je ne sais pas comment il est entré chez moi.

3 J'étais en train de former la combinaison de mon coffre et j'ai

4 senti quelque chose se poser sur mon épaule droite. Je me suis

5 retournée et c'est là que j'ai vu un soldat khmer rouge qui

6 pointait son arme à feu sur moi.

7 [10.09.35]

8 Q. D'après ce que vous avez dit, en cours de route, votre

9 Volkswagen a été confisquée par les Khmers rouges.

10 Est-ce que d'autres effets personnels vous ont été confisqués au

11 cours du transfert forcé?

12 R. Je n'ai emporté que quelques boîtes de riz et un peu de

13 poisson sec. J'avais essayé d'ouvrir mon coffre pour en retirer

14 des bijoux, notamment. Mais je n'ai pas pu le faire car j'ai été

15 surprise par un homme armé. Et j'ai donc dû partir les mains

16 vides.

17 Mon mari était un directeur exécutif à l'usine. Il avait deux

18 voitures: une Volkswagen et un véhicule de service. Mais il a

19 réussi à prendre notre propre voiture, la Volkswagen. Et donc

20 nous avons pu transporter un peu de riz, et transporter aussi

21 notre fille benjamine. C'est tout ce que nous avons pu prendre

22 avec nous pour quitter la ville.

23 [10.11.15]

24 Q. Qu'est-il arrivé à l'autre voiture de votre mari?

25 R. Je ne sais pas ce qu'il est arrivé à cette voiture, mais,

27

1 quand je suis retournée à Phnom Penh, je n'ai plus vu cette  
2 voiture. Je n'ai pas revu les véhicules appartenant à l'usine.

3 Q. Vous dites qu'en cours de route, en quittant Phnom Penh, vous  
4 avez vu beaucoup de cadavres. Quels vêtements ces cadavres  
5 portaient-ils? Est-ce que vous vous en souvenez?

6 R. Il y avait de tout. Des corps de civils et d'anciens soldats  
7 de Lon Nol. Certains corps portaient des uniformes militaires.  
8 D'autres, des vêtements civils.

9 Q. Où exactement avez-vous vu ces cadavres?

10 R. J'en ai vu partout au bord de la route. Tous les quelques pas,  
11 je voyais un nouveau cadavre. Tantôt à gauche, tantôt à droite.  
12 Quand je suis arrivée à Preaek Samraong, j'avais déjà vu vingt  
13 corps ou davantage. Je n'ai pas pris la peine de compter tous ces  
14 cadavres.

15 Je ne savais pas comment ces gens étaient morts. Peut-être  
16 étaient-ils morts d'épuisement. En tout cas, j'ai vu que leur  
17 corps était mutilé. Leur visage, par exemple, était contusionné.  
18 C'est ce que j'ai vu. D'autres gens étaient tombés évanouis  
19 d'épuisement.

20 [10.14.19]

21 Q. Vous dites que le soldat khmer rouge vous a enlevé vos  
22 lunettes. Sans vos lunettes, dans quelle mesure étiez-vous à même  
23 d'observer ce qui se déroulait autour de vous?

24 R. Une fois qu'on m'a ôté mes lunettes et qu'on les a jetées par  
25 terre, j'ai pu voir certaines choses, mais pas aussi clairement

28

1 qu'avec mes lunettes.

2 Celui qui m'a enlevé mes lunettes m'a dit qu'en application de la  
3 révolution je devais ôter mes lunettes. C'est comme ça que j'ai  
4 su qu'il était au service des Khmers rouges.

5 Je me suis débrouillée pour ramasser quelques éclats de verre. Et  
6 j'ai pu utiliser ce qui restait de mes lunettes pour observer ce  
7 qui se passait autour de moi sur la route.

8 De temps à autre, mes enfants me disaient: "Maman, encore un  
9 nouveau cadavre; et encore un autre."

10 Je répétais sans cesse à mes enfants d'être très vigilants car  
11 nous voyions que beaucoup de gens étaient morts. Je savais que ça  
12 pouvait nous arriver à nous aussi.

13 Et je leur disais de faire très attention car il y avait aussi la  
14 menace des bombardements.

15 [10.16.15]

16 Q. Vous dites avoir vu des femmes enceintes éprouvant des  
17 difficultés. Pouvez-vous préciser?

18 R. Nous sommes partis de chez nous. Puis, au bord de la rivière,  
19 j'ai vu une femme qui a fait une fausse couche. Elle était  
20 enceinte. Elle avait du mal à marcher. C'était trop pénible pour  
21 elle. Elle n'en pouvait plus et elle a fait une fausse couche.

22 Personne n'a pu l'aider car tout le monde devait continuer à  
23 marcher. Et nous ne savons pas ce qui est arrivé ensuite à cette  
24 femme.

25 Q. Avez-vous vu d'autres personnes, malades, le long de la route?

29

1 R. Je pense avoir vu au moins deux patients d'hôpital. En effet,  
2 ils avaient encore l'intraveineuse en marchant. Et donc je me  
3 suis dit que ces gens venaient certainement de quitter l'hôpital.

4 Q. D'après ce que vous dites, le long de la route, il y avait des  
5 soldats khmers rouges qui étaient de faction. Comment  
6 traitaient-ils les civils? Que leur disaient-ils?

7 [10.18.40]

8 R. Ces soldats khmers rouges nous disaient d'avancer rapidement.  
9 Ils ne nous laissaient pas regarder en arrière. Ils nous disaient  
10 d'avancer. Ils nous menaçaient. Ils criaient sur nous et ils nous  
11 disaient d'avancer plus vite.

12 Q. Est-ce que certains de ces soldats khmers rouges vous ont dit  
13 d'où venait l'ordre de quitter la ville de Phnom Penh?

14 R. Non, ils n'ont pas dit d'où venaient ces ordres.

15 Ils ont juste dit que nous devons travailler inlassablement pour  
16 la révolution.

17 En même temps, ils maltrahaient les gens. Ils nous traitaient  
18 comme des gens appartenant à la classe des féodaux. Ils nous  
19 disaient d'arrêter de parler et de continuer à marcher.

20 Quand nous arrivions à une maison, les soldats pointaient leur  
21 arme sur les occupants de la maison pour qu'ils sortent et  
22 rejoignent la foule en mouvement. Faute de quoi, on leur tirerait  
23 dessus.

24 [10.20.42]

25 Q. Vous dites être arrivée au village de Samraong.



30

1 Vous dites qu'une certaine Kong Neang vous a sauvée en vous  
2 cachant chez elle. Pourquoi Kong Neang a-t-elle dû vous cacher?  
3 R. Kong Neang était quelqu'un de très gentil qui était aimée de  
4 tout le village. C'était une aînée dans le village. Les Khmers  
5 rouges aussi l'appréciaient.

6 Cette personne a dit aux Khmers rouges: "Laissez cette famille  
7 loger chez moi temporairement." Cette personne s'est portée  
8 garante de notre famille.

9 Elle approchait les 80 ans, me semble-t-il, car elle s'appelle  
10 Neang mais, comme elle était âgée, les gens l'appelaient Kong  
11 Neang.

12 [10.22.18]

13 Q. Vous dites que les Khmers rouges vous ont interrogée. Où  
14 était-ce? À quel endroit les Khmers rouges vous ont-ils demandé  
15 quelle profession vous aviez exercée dans le passé?

16 R. Ils m'ont demandé ce que j'avais fait à Phnom Penh. Je leur ai  
17 répondu que je ne faisais rien.

18 Mon mari leur a dit qu'il travaillait, mais qu'il exerçait un  
19 emploi modeste.

20 Moi, je ne leur ai pas dit que j'étais enseignante. J'ai dit que  
21 j'étais femme au foyer, que je m'occupais de mes enfants.

22 Je voyais bien qu'ils n'étaient pas convaincus par ce que je  
23 disais. Ils ne me croyaient pas.

24 Mon mari et un collègue du nom de Buntha (phon.) avaient été  
25 placés en détention durant deux mois à l'époque de Lon Nol, mais

31

1 nous avons caché ces informations du passé.

2 [10.24.06]

3 Q. Pourriez-vous préciser à quel moment on vous a interrogée?

4 R. On ne nous a pas posé de questions sur les souffrances que ma  
5 famille avait connues sous le régime de Lon Nol. C'est moi qui me  
6 disais: nous avons déjà beaucoup souffert, pourquoi souffrir  
7 encore sous les Khmers rouges?

8 À Preaek Koy, nous avons logé dans une maison en béton.

9 Un après-midi, quelqu'un est venu nous demander si nous avions  
10 bien dormi, si la maison était confortable. J'étais ravie parce  
11 que je me disais qu'il y avait encore quelqu'un de gentil qui  
12 pouvait s'enquérir de notre bien-être.

13 Mais, par la suite, nous avons appris que la maison était hantée  
14 et que c'est pour cette raison-là que la personne en question  
15 nous avait demandé comment nous avions fait pour loger là-bas.  
16 Moi, j'ai répondu franchement que nous avions passé la nuit sans  
17 aucun problème dans cette maison. Il n'y avait pas eu problème...  
18 pas eu de problème de maison hantée.

19 [10.25.57]

20 Une de mes filles a grimpé dans un arbre pour cueillir un fruit.

21 Ça a étonné beaucoup de villageois. Beaucoup de villageois  
22 pensaient qu'elle allait tomber de l'arbre.

23 En effet, selon la superstition, si quelqu'un a logé dans une  
24 maison hantée, mais parvient ensuite à grimper dans un arbre sans  
25 tomber... ou, plutôt, si quelqu'un grimpait dans un arbre, il

1 allait tomber. Or ma septième fille n'est pas tombée.

2 [10.26.40]

3 Q. Vous avez dit avoir menti sur votre ancienne profession.

4 Pourquoi ne pas avoir dit la vérité à ce sujet?

5 R. Je ne leur ai pas dit la vérité parce que j'avais peur de me  
6 faire emmener et de me faire exécuter.

7 Déjà, en leur cachant la vérité, j'étais maltraitée. Alors  
8 imaginez donc si j'avais dit la vérité. Toute ma famille aurait  
9 pu être exterminée.

10 J'ai déjà parlé de mon fils à qui on a dit de s'occuper des  
11 vaches. Il n'a pas pu le faire. Il s'est fait piétiner par une  
12 vache. Il a été gravement blessé.

13 Et on m'a accusée de n'avoir pas bien éduqué mes enfants, à cause  
14 de cet incident au cours duquel mon fils s'était fait piétiner  
15 par une vache.

16 Q. Vous avez dit que vous étiez considérée comme appartenant à la  
17 membre... à la classe des féodaux. Quelle était la différence entre  
18 la classe des féodaux, les citadins, le Peuple de base?

19 R. La classe des féodaux, c'était les riches, les gens aisés. Le  
20 Peuple de base, c'était les paysans pauvres, ceux qui savaient  
21 s'occuper du bétail, s'occuper d'agriculture.

22 Les gens de Phnom Penh ne le faisaient pas bien. Nous ne pouvions  
23 pas apprendre à nos enfants à s'occuper des vaches. Et donc nous  
24 étions accusés d'être des féodaux.

25 Q. Après avoir été transférée de Phnom Penh, avez-vous été

1 traitée autrement que le Peuple de base?

2 [10.29.30]

3 R. Si l'on parle du Peuple de base, il y avait des gens biens et  
4 des gens mauvais. Certains des membres du Peuple de base  
5 accusaient les Nouveaux d'être des opportunistes venus leur voler  
6 leur nourriture.

7 Moi, je disais que ce n'était pas vrai. Je disais: "Nous ne  
8 sommes pas venus vous voler votre nourriture. Nous avons été  
9 forcés de quitter notre maison. Nous avons dû abandonner nos  
10 effets personnels, nos biens." Je leur disais que nous n'étions  
11 pas là pour leur voler quoi que ce soit.

12 Mais certains ne le comprenaient pas. Ils disaient qu'avant ils  
13 avaient assez à manger, ils mangeaient bien, mais que,  
14 maintenant, il y avait des Nouveaux qui arrivaient, et que ces  
15 gens-là volaient la nourriture.

16 Moi, je répétais que je n'y étais pour rien. Je disais que  
17 c'était d'autres qui nous avaient fait venir ici.

18 [10.30.43]

19 Q. Merci.

20 Vous avez dit que, lorsque vous étiez au village de Samraong,  
21 vous avez vu un bateau descendre la rivière transportant des gens  
22 et que, à son retour, il n'y avait que des vêtements.

23 Avez-vous vu qui était sur le bateau lorsqu'il descendait la  
24 rivière?

25 R. Je ne les connaissais pas.

34

1 Et ce n'est pas... ce n'est pas qu'une seule fois que j'ai vu un  
2 bateau traverser la rivière avec des gens et ne revenir qu'avec  
3 des vêtements. C'était... c'est arrivé à plusieurs reprises. Le  
4 bateau ne revenait qu'avec les vêtements et les effets personnels  
5 de ces personnes.

6 Chaque fois que l'on voyait que des gens étaient mis sur un  
7 bateau pour traverser la rivière, tout le monde avait beaucoup de  
8 sympathie pour eux, et pitié même, car l'on sentait que c'était  
9 sans doute leur dernière journée et qu'ils allaient être  
10 exécutés.

11 Il y avait des gens qui marchaient et qui n'allaient pas  
12 nécessairement monter sur le bateau...

13 Et c'est ce qui s'est passé.

14 [10.32.11]

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Merci, Madame, et Maître.

17 Le moment est venu de prendre la pause.

18 Nous allons donc lever l'audience pendant vingt minutes.

19 Veuillez, Monsieur l'huissier d'audience, apporter votre soutien  
20 à la partie civile.

21 Nous reprendrons à 11 heures...

22 (Suspension de l'audience: 10h32)

23 (Reprise de l'audience: 10h55)

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

35

1 La Chambre laisse à présent la parole à la Partie civile pour la  
2 poursuite de l'interrogatoire.

3 Me BEINI YE:

4 Merci, Monsieur le Président.

5 Q. Madame, avant la pause, nous parlions du bateau que vous aviez  
6 vu, qui emmenait des gens et qui ne revenait qu'avec des  
7 vêtements.

8 Vous souvenez-vous s'il s'agissait des mêmes personnes qui  
9 avaient été évacuées de Phnom Penh?

10 Mme MOM SAM OEURN:

11 R. Je ne sais pas. J'ai simplement vu un bateau et des gens qui y  
12 étaient embarqués. Et, au retour, il n'y avait que des vêtements  
13 sur le bateau.

14 Et ces vêtements nous ont été distribués et... avec d'autres  
15 personnes.

16 Je ne sais pas où ces personnes ont été emmenées.

17 Le matin, je remarquais qu'il y avait des gens qui marchaient de  
18 l'autre côté de la rivière. Et, de notre bord, nous nous  
19 demandions quel... qu'est-ce qui pouvait arriver à ces personnes de  
20 l'autre côté du fleuve.

21 [10.58.03]

22 Q. Madame, j'aimerais passer à une autre série de questions.

23 J'aimerais savoir si, avant l'avènement du Kampuchéa  
24 démocratique, vous avez jamais rencontré des hauts dirigeants du  
25 régime?

36

1 R. Non, mais je me souviens qu'une... un soir, à Tuol Krasang, on  
2 m'a fait regarder un film. C'était à 30 kilomètres de là où nous  
3 étions.

4 Et, pendant cette projection, on a parlé de Pol Pot. Et j'ai  
5 entendu parler de cette personne, que j'avais vue au lycée  
6 Sisowath. Et j'ai dit: "Non, c'est Saloth Sar."

7 En disant cela... les gens au bureau de district m'ont demandé si  
8 je le connaissais. J'étais plutôt timide, et j'ai... je ne voulais  
9 pas trop en parler. J'ai simplement dit que j'avais déjà étudié  
10 avec Saloth Sar.

11 [10.59.46]

12 Q. Et avez-vous jamais croisé Ieng Sary, Khieu Samphan, Nuon Chea  
13 au lycée Sisowath?

14 R. Je n'étais pas dans la même classe que M. Ieng Sary. Lui était  
15 dans une autre classe, mais au même lycée.

16 Je n'étais pas dans la même classe que Saloth Sar non plus. Il  
17 était au même lycée.

18 Mais, vous savez, à l'époque, il n'y avait pas beaucoup  
19 d'étudiants à l'école. Donc nous pouvions nous connaître en...  
20 simplement voir les gens qui venaient au lycée tous les jours.

21 Et, l'épouse de Saloth Sar, c'était Khieu Ponnary.

22 Et Ieng Sary est le mari de Ieng Thirith.

23 J'ai étudié avec la sœur aînée de Ieng Thirith, Ieng Thirath.

24 [11.01.05]

25 Me BEINI YE:

37

1 Merci, Madame. Je n'ai plus de questions à vous poser. Merci

2 beaucoup d'être venue répondre à toutes nos questions.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci, Maître.

5 À présent, la parole va être donnée à l'Accusation, qui pourra

6 interroger la partie civile.

7 INTERROGATOIRE

8 PAR M. DE WILDE D'ESTMAEL:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Et bonjour à vous ainsi qu'aux juges de la Chambre, à toutes les

11 parties et aux personnes qui se trouvent... qui assistent à cette

12 audience.

13 Bonjour à vous, Madame la partie civile.

14 Je vous remercie beaucoup d'être là et d'apporter vos

15 éclaircissements concernant les questions qui nous intéressent,

16 et en particulier l'évacuation de Phnom Penh, il y a déjà bien

17 longtemps.

18 Je vous demanderais, bien entendu, d'être aussi précise et

19 patiente que vous l'avez été jusqu'à présent et, donc, de

20 répondre précisément à chacune des questions qui vous seront

21 posées.

22 Ce ne sera pas très long. Ce sont essentiellement des questions

23 de suivi à propos de choses dont vous avez déjà parlé tout à

24 l'heure.

25 Q. Vous venez de dire à l'instant que vous avez étudié au lycée



38

1 Sisowath et que vous y étiez en même temps que Pol Pot, que Ieng  
2 Sary, que Ieng Thirath... ou Khieu Thirath, pardon.  
3 Est-ce que, à cette époque, vous saviez si Saloth Sar et Ieng  
4 Sary, en particulier, jouaient un rôle particulier à l'école ou  
5 non?

6 [11.03.02]

7 Mme MOM SAM OEURN:

8 R. À l'époque, je ne savais pas si ces gens avaient certaines  
9 fonctions particulières. Nous nous traitions mutuellement comme  
10 des étudiants de ce lycée.

11 Ieng Thirath n'était pas à Sisowath. Elle était dans une école  
12 ordinaire.

13 Moi, j'ai étudié à l'école primaire.

14 Au lycée Sisowath, nous étions dans des classes différentes. Ieng  
15 Sary et Saloth Sar étaient dans des classes différentes. Et, moi,  
16 j'étais également dans une autre classe.

17 Je connaissais très bien Saloth Sar.

18 Q. Est-ce que vous saviez quelles étaient les idées politiques de  
19 Saloth Sar à l'époque, si vous le connaissiez bien?

20 [11.04.26]

21 R. Je ne savais pas. Je ne sais pas quelles étaient à l'époque  
22 ses opinions politiques. Je me concentrais sur mes études.

23 Je ne savais même pas qui était Pol Pot. Je ne l'ai appris que  
24 plus tard. En voyant un film, j'ai entendu mentionner le nom de  
25 Pol Pot. Et j'ai constaté que Pol Pot était, en fait, Saloth Sar.

39

1 Q. Merci...

2 R. (Intervention non interprétée: canal occupé)

3 Q. Merci. Pardon, excusez-moi.

4 Je vais simplement préciser qu'il y a un décalage entre le moment  
5 où vous parlez en khmer et le moment où je reçois la traduction  
6 française, ce qui explique que je reste silencieux pendant  
7 quelques secondes. Mais, en fait, j'attends que la traduction  
8 française soit finie. Et, à ce moment-là, dès que c'est fini, je  
9 vous repose une autre question, si vous voulez bien.

10 Tout à l'heure, Madame, vous nous avez dit que vous étiez  
11 enseignante de français, d'abord à Kampot, et puis que vous aviez  
12 été mutée à Phnom Penh.

13 Vous avez rapidement évoqué la profession de votre mari, Uk On.  
14 Est-ce que vous pourriez en dire plus sur les différents métiers,  
15 les différentes fonctions de direction qu'il a occupés avant la  
16 chute de Phnom Penh, le 17 avril 75 - donc, avant ce moment-là?

17 [11.06.13]

18 R. Vous m'interrogez sur les professions de mon mari?

19 Q. Oui, c'est bien ça. Les différentes fonctions de direction  
20 qu'il a occupées avant que les Khmers rouges ne prennent la  
21 ville.

22 R. Initialement, il travaillait pour une entreprise de collecte  
23 de riz.

24 Ensuite, il a travaillé à la SOKTROPIC (phon.), qui plantait du  
25 maïs avec des partenaires commerciaux japonais.

40

1 Puis il a été directeur général d'une société à Battambang.  
2 Il a aussi enseigné à la faculté d'agriculture de Chamkar DOUNG.  
3 Donc il travaillait et il enseignait en même temps, notamment à  
4 l'école de Preaek Lieb, qui se trouve de l'autre côté de la  
5 rivière, à Phnom Penh.

6 [11.07.55]

7 Q. Tout à l'heure, vous avez parlé plusieurs fois d'une  
8 appartenance de votre famille, selon les Khmers rouges, à la  
9 classe féodale.

10 Est-ce que vous avez entendu, entre avril 75 et janvier 1979,  
11 durant la période khmère rouge, d'autres classes sociales qui  
12 étaient décrites par les Khmers rouges, à part la classe féodale?  
13 Des classes sociales auxquelles vous auriez pu appartenir, étant  
14 donné votre statut?

15 R. Au début, certains villageois étaient en colère contre "lui".  
16 Ils disaient que les Nouveaux, les 17-Avril, étaient venus voler  
17 leur nourriture parce que, auparavant, ils n'avaient jamais connu  
18 de pénurie alimentaire. Ils nous ont donc accusés d'être des  
19 féodaux.

20 Quand mon fils, qui devait s'occuper des vaches, s'est fait  
21 piétiner par une bête, après cet incident, les soldats khmers  
22 rouges m'ont accusée de mal avoir élevé mes enfants. Ils disaient  
23 que j'étais incapable d'apprendre à mon fils à s'occuper des  
24 vaches.

25 [11.09.45]

41

1 Q. Merci.

2 J'en viens maintenant à la journée du 17 avril 1975, si vous  
3 voulez bien vous remettre une nouvelle fois dans la situation de  
4 la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges.

5 Je voudrais savoir comment a réagi la population de votre  
6 quartier à l'entrée des Khmers rouges dans Phnom Penh. Est-ce que  
7 la population les a bien accueillis?

8 R. Au début, tout le monde se disait que la guerre était finie.

9 Les gens agitaient des drapeaux blancs. Et nous supposions que le  
10 conflit était terminé.

11 Nous avons vu des soldats khmers rouges qui sont venus chez nous,  
12 qui nous ont menacés, qui nous ont dit de quitter notre maison  
13 sans rien emporter. Je n'ai pas réussi à ouvrir le coffre. On m'a  
14 enlevé mes lunettes.

15 Et, du coup, j'ai compris qu'il n'y avait pas de paix.

16 [11.11.23]

17 Q. D'accord.

18 Avant que le Khmer rouge vienne, s'introduise dans votre maison  
19 et pointe son arme contre vous lorsque vous étiez en train  
20 d'essayer d'ouvrir le coffre, quelle était votre réaction à vous  
21 par rapport à la victoire des Khmers rouges? Est-ce que vous  
22 aviez une crainte, étant donné votre statut social, ou bien  
23 étiez-vous heureuse également que la guerre soit terminée?

24 R. Je n'ai pas beaucoup eu le temps de réfléchir.

25 Les Khmers rouges ont pointé une arme à feu sur mon épaule

42

1 droite. Ils m'ont menacée en me disant que je devais partir de  
2 chez moi, faute de quoi nous serions bombardés.  
3 Comme je l'ai dit, j'étais en train d'essayer de déverrouiller le  
4 coffre en formant la combinaison. J'étais en train de le faire  
5 quand le soldat khmer rouge a pointé son arme vers moi.  
6 Et j'ai réfléchi. Je me suis dit que ça n'allait pas bien. Le  
7 soldat khmer rouge a dit de partir immédiatement. J'ai dit à mes  
8 enfants d'emporter à manger. Mais le soldat khmer rouge ne nous a  
9 pas laissés le faire.

10 Cela dit, comme j'avais beaucoup d'enfants, certains d'entre eux  
11 ont pu emporter un peu de nourriture.

12 Et nous avons pu monter dans la Volkswagen avec cette nourriture.  
13 Nous n'avons pas été autorisés à prendre la voiture. Seuls ma  
14 fille benjamine et mon mari ont pu prendre place dans cette  
15 voiture. Et ils ont dû emprunter une direction différente de la  
16 nôtre.

17 [11.13.54]

18 Q. Merci.

19 Quand le Khmer rouge a pointé son arme contre vous, qu'il était  
20 dans la maison, qu'il criait, comment ont réagi vos enfants par  
21 rapport aux menaces armées de ce Khmer rouge?

22 R. Mes enfants étaient tous en pleurs. Ils pleuraient de me voir  
23 m'agenouiller à côté du coffre sous la menace d'une arme pointée  
24 vers moi par un soldat khmer rouge.

25 Le soldat répétait sans cesse que je pensais trop à moi et que je

43

1 ne pensais pas à la révolution. Je pense qu'il disait ça parce  
2 qu'il voyait que j'avais des lunettes.  
3 Tous mes enfants étaient en pleurs. Je leur ai dit de se calmer  
4 et de se préparer à partir, conformément aux ordres reçus.  
5 Beaucoup de mes enfants ont pu emporter un peu de nourriture.  
6 Par la suite, on nous a forcés à partir.

7 Q. Merci.

8 Revenons sur cet épisode des lunettes qui ont été cassées. Si  
9 votre myopie était forte, est-ce que vous n'étiez pas handicapée  
10 dans votre travail pour les Khmers rouges du fait que vous ne  
11 voyiez pas bien?

12 [11.16.08]

13 R. Pendant toute la période khmère rouge, je n'ai pas porté de  
14 lunettes et j'avais beaucoup de problèmes à y voir clair.

15 À l'île de Khsach Tonlea, j'ai eu du mal à me déplacer, ne fût-ce  
16 que pour aller de la salle de séjour à la cuisine.

17 Je devais tâtonner pour marcher sans mes lunettes.

18 Q. Merci. Ce Khmer rouge qui était entré dans la maison vous  
19 avait dit, donc, que vous deviez partir pour trois jours et que  
20 les Américains allaient vous bombarder.

21 Est-ce que vous avez été convaincue de ce motif qui était donné  
22 pour que vous évacuez la ville, c'est-à-dire la menace de  
23 bombardements américains, ou bien est-ce que vous soupçonniez à  
24 l'époque d'autres motifs pour cette évacuation?

25 [11.17.30]

44

1 R. Quand nous avons été évacués, on nous a dit que nous partions  
2 pour trois jours, et qu'ensuite nous pourrions revenir.  
3 Nous étions terrorisés. Je me suis dit qu'une fois partis nous ne  
4 pourrions jamais revenir. C'est pour cela que j'ai essayé  
5 d'ouvrir le coffre pour emporter certains objets, mais je n'ai  
6 pas pu le faire.

7 Je n'ai pas cru à cette histoire de bombardements imminents. Je  
8 me disais que la guerre était finie, que la paix régnerait. Puis,  
9 quand les Khmers rouges sont arrivés, j'ai su qu'il n'y aurait  
10 pas de paix.

11 Mais je n'ai pas été convaincue par cette histoire de  
12 bombardements.

13 [11.18.29]

14 Q. Est-ce que, dans le même ordre d'idées, vous vous êtes demandé  
15 - si vraiment vous deviez partir à cause de menaces de  
16 bombardements - pourquoi on pointait une arme contre vous?

17 R. On m'a dit de partir rapidement, sans tarder, parce que les  
18 bombardements allaient commencer bientôt. On nous a dit que nous  
19 partions pour trois jours et qu'il ne fallait rien emporter. Dans  
20 les trois jours, nous reviendrions, d'après les Khmers rouges.

21 Cela dit, mes enfants les plus âgés ont pu emporter de la  
22 nourriture, qu'ils ont pu consommer en marchant.

23 Je le répète: je n'étais pas convaincue que des bombardements  
24 allaient frapper Phnom Penh.

25 Cela étant, quelques jours auparavant, j'avais entendu des bombes

45

1 tomber sur la rive est de la rivière. Et c'est pour cela que mon  
2 mari m'a dit que nous pourrions peut-être nous réfugier dans une  
3 tranchée, dans un bunker.

4 [11.20.30]

5 Q. Merci. Vous avez dit que vous étiez terrorisée. Est-ce que la  
6 façon dont l'ordre de quitter la ville vous a été donné vous a  
7 laissé penser que vous aviez le libre choix de partir ou bien de  
8 rester? Ou était-ce un ordre absolu?

9 R. En voyant le soldat gesticuler pour nous dire de quitter la  
10 ville, j'ai compris que nous y étions forcés. Et je me suis dit  
11 que nous n'allions jamais pouvoir rentrer dans les trois jours.  
12 Et ils nous ont sans cesse menacés en nous forçant à partir.  
13 J'ai été menacée d'une arme parce qu'ils se disaient qu'en  
14 faisant ainsi j'avancerais rapidement. Et, à nouveau, je ne  
15 pensais pas rentrer dans les trois jours.

16 Q. Merci beaucoup.

17 Donc, vous, ce qui vous est arrivé, c'est que quelqu'un est entré  
18 dans votre maison.

19 Est-ce qu'il y avait d'autres moyens qui étaient utilisés par les  
20 Khmers rouges pour faire en sorte que l'ensemble de la population  
21 soit évacué? Est-ce qu'ils utilisaient des messages diffusés par  
22 porte-voix ou haut-parleurs?

23 [11.22.27]

24 R. Non, ils n'ont recouru à aucun autre moyen pour évacuer la  
25 population.



46

1 Le 17 avril 1975, les habitants de la ville pensaient que la paix  
2 était enfin arrivée. Mais, une fois partis de chez nous, nous  
3 avons constaté que les rues de Phnom Penh étaient bondées. Il y  
4 avait un grand nombre de soldats khmers rouges.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Maître Karnavas, je vous en prie.

7 Me KARNAVAS:

8 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

9 Bonjour à toutes les personnes ici présentes.

10 J'ai hésité à interrompre l'interrogatoire, compte tenu, surtout,  
11 de la nature de la déposition, mais...

12 Le procureur a veillé à ne pas guider le témoin, mais, ici, il a  
13 soufflé une réponse potentielle à ce témoin...

14 Excusez-moi, j'ai pris trop de café. Je vais reformuler, Monsieur  
15 le Président. Désolé d'avoir parlé si vite.

16 [11.23.56]

17 J'ai hésité à soulever une objection par respect pour ce témoin,  
18 qui, de toute évidence, a beaucoup souffert durant la période en  
19 question.

20 Le procureur - celui-ci, en particulier - a pour habitude de  
21 poser des questions ouvertes. Et, ensuite, il souffle des  
22 possibilités, comme ça a été le cas à l'instant.

23 En toute déférence, je lui demande de tenter d'obtenir des  
24 informations, sans plus, sans présenter au témoin des options  
25 parmi lesquelles le témoin peut choisir.

47

1 Nous voulons que le témoin nous parle de ses souvenirs. C'est un  
2 très bon témoin. Ses souvenirs sont excellents. Il n'est pas  
3 nécessaire d'orienter le témoin.

4 Merci. J'espère ne pas interrompre l'interrogatoire à nouveau.

5 [11.24.51]

6 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

7 Merci.

8 Je vais poursuivre, Monsieur le Président, avec d'autres  
9 questions.

10 Q. Madame la partie civile, vous n'avez pas discuté les ordres  
11 donnés par le Khmer rouge qui était entré chez vous.

12 Mais, en quittant votre maison, dans le quartier ou à Phnom Penh,  
13 est-ce que vous avez observé, à un quelconque moment, que des  
14 gens, des habitants, essayaient de discuter les ordres des Khmers  
15 rouges pour ne pas les suivre? Est-ce que c'est arrivé que vous  
16 voyiez ça?

17 Mme MOM SAM OEURN:

18 R. Le jour de notre départ, personne n'a eu le courage de poser  
19 des questions. Tout le monde était très triste. Nous pleurions.

20 Nous étions tristes d'avoir perdu des effets personnels. Nous  
21 étions constamment sous la menace d'armes à feu. Les gens  
22 devaient marcher très vite. Ils devaient continuer à avancer.

23 [11.26.15]

24 Q. Merci. Je voudrais revenir sur un point que vous avez déjà  
25 évoqué et... juste une petite clarification par rapport à votre

48

1 déclaration concernant les véhicules. Combien aviez-vous de  
2 véhicules qui étaient stationnés chez vous le 17 avril?

3 R. Il y avait trois véhicules: une Land Rover, qui appartenait à  
4 l'entreprise; ensuite, notre propre voiture, la Volkswagen. Nous  
5 avons aussi acheté une voiture neuve. Nous l'avons rachetée à  
6 un employé de l'ambassade américaine. Au total, nous avons donc  
7 trois véhicules, qui étaient stationnés chez nous lorsque les  
8 Khmers rouges sont arrivés.

9 Q. Et, parmi ces véhicules, est-ce que vous avez eu le choix de  
10 prendre celui que vous vouliez?

11 R. Non, on nous a seulement laissés quitter la ville en prenant  
12 la petite voiture, la Volkswagen, dans laquelle nous pouvions  
13 transporter uniquement notre fille cadette et mon mari. Les  
14 autres véhicules, nous n'avons pas pu les emmener. Ils nous ont  
15 demandé les clés de ces véhicules, peut-être pour les utiliser  
16 eux-mêmes.

17 [11.28.23]

18 Q. Est-ce que vous avez cherché à savoir pourquoi vous deviez  
19 remettre les clés des deux autres voitures si vraiment vous ne  
20 partiez que pour trois jours et vous pourriez revenir par la  
21 suite?

22 R. Nous avons dû remettre les clés de ces deux voitures sous la  
23 menace. Nous étions terrifiés. Comme nous étions tenus en joue,  
24 mon mari et moi n'avons pas pu résister à ces menaces.

25 Q. Merci. Donc vous êtes partie à pied avec dix enfants, votre

49

1 mari étant dans la Volkswagen avec un enfant. Comment vous vous  
2 êtes retrouvés sur la route?

3 R. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

4 [11.29.49]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Madame, votre micro n'était pas allumé quand vous avez commencé à  
7 parler. Donc votre message n'a pas pu être communiqué. Veuillez  
8 attendre que le voyant rouge de votre console s'allume. Après  
9 quoi, vous pouvez répondre.

10 Deuxième chose. Je vous prie d'écouter attentivement la question  
11 en khmer. Si vous êtes sur le canal français, il se peut que vous  
12 omettiez de marquer une pause.

13 [11.30.33]

14 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

15 Q. Voulez-vous que je repose la question, Madame la partie  
16 civile, ou bien vous souvenez-vous de ce que j'avais demandé?

17 En fait, je vais la reformuler: comment avez-vous retrouvé votre  
18 mari, qui était à bord d'une Volkswagen et... avec votre dernière  
19 fille... et, vous, vous étiez à pied avec vos dix autres enfants?

20 Mme MOM SAM OEURN:

21 R. Quand nous avons quitté notre maison, j'ai marché à pied avec  
22 mes dix... avec dix de mes enfants, dont un s'était évanoui. Nous  
23 avons très peur de ne pas pouvoir retrouver mon mari et ma plus  
24 jeune fille.

25 Il était 15 heures quand nous sommes arrivés au pont Monivong.

50

1 Nous avons quitté la maison à 9 heures du matin. Nous sommes  
2 arrivés à 15 heures. C'est à 15 heures que nous avons retrouvé  
3 mon mari et ma plus jeune fille.

4 [11.31.57]

5 Q. Est-ce que vous pourriez nous décrire ce trajet jusqu'au pont  
6 Monivong - parce que ça a, apparemment, pris beaucoup de temps?  
7 Est-ce que c'était parce qu'il y avait beaucoup de monde sur les  
8 routes, ou pour d'autres raisons, que cela avait pris autant de  
9 temps?

10 R. Oui, exactement. Il y avait... enfin, les routes étaient bondées  
11 de monde.

12 Un de mes enfants est tombé malade. Nous avons donc dû... nous  
13 avons donc pris un peu de retard. Et nous avons demandé aux  
14 Khmers rouges de pouvoir rester en arrière pour pouvoir masser  
15 mon enfant. Et... enfin, ils nous ont vu le faire. Et c'est  
16 pourquoi ils nous ont laissés le faire pendant une heure.

17 Et, lorsque nous sommes arrivés au pont Monivong, il était  
18 environ 15 heures. C'est à ce moment-là que j'ai vu mon mari dans  
19 la Volkswagen.

20 [11.33.36]

21 Q. Merci.

22 Nous étions au mois d'avril, un mois, d'habitude, très chaud au  
23 Cambodge. Est-ce qu'il faisait chaud ce 17 avril et les jours qui  
24 ont suivi?

25 R. Oui, en effet, il faisait très chaud. Et nous avons très

51

1 peur. Nous étions très inquiets pour le sort de nos enfants. Nous  
2 avions peur, en fait, que la famille soit séparée. Et nous avions  
3 peur en permanence.

4 Q. Merci. Étant donné qu'il fallait évacuer beaucoup de monde et  
5 qu'il faisait très chaud, est-ce que les Khmers rouges avaient  
6 mis à la disposition de ceux qui n'avaient pas de moyens de  
7 transport un certain nombre de moyens comme des bus, des taxis,  
8 des véhicules qui auraient été réquisitionnés pour aider la  
9 population à quitter Phnom Penh?

10 [11.34.56]

11 R. Non, ils étaient sans pitié. Et, si les gens protestaient ou  
12 ne marchaient pas assez vite, ils couraient le risque de se faire  
13 descendre. Nous n'avons reçu aucune aide ou même des autobus. Il  
14 a fallu marcher à pied.

15 Q. Est-ce que les Khmers rouges, dans le même ordre d'idées,  
16 avaient prévu à certains endroits de distribuer de l'eau aux  
17 personnes qui devaient marcher, de la nourriture, des médicaments  
18 pour ceux qui en avaient besoin, ou dirigeaient-ils les personnes  
19 vers des logements organisés le long de la route?

20 R. Absolument pas. Il n'y avait rien.

21 Ceux qui arrêtaient de marcher se faisaient menacer de se faire  
22 tirer dessus. Il fallait marcher le plus vite possible. Ils ne  
23 faisaient aucune distinction. Même s'il y avait des patients qui  
24 avaient encore une perfusion, ça leur était égal. Ils nous ont  
25 traités sans pitié, de façon inhumaine. Ils nous ont réservé le

52

1 même sort "que les" animaux. C'était comme si nous n'étions même  
2 pas des Cambodgiens.

3 [11.37.03]

4 Q. Parmi les personnes vulnérables qui ont dû prendre la route -  
5 vous avez dit qu'il n'y avait pas de distinction entre les gens,  
6 et je pense donc aux vieillards, aux petits enfants, aux femmes  
7 enceintes, aux malades -, est-ce que, sur la route, vous en avez  
8 vu qui ont abandonné le voyage, qui se sont dit: "C'est trop pour  
9 moi, je reste là"? Est-ce que vous en avez vu qui avaient cette  
10 attitude-là?

11 R. Non, personne n'a osé protester ou même s'arrêter. Quand les  
12 gens s'arrêtaient, on les menaçait. Et, s'ils protestaient, on  
13 leur aurait tiré dessus.

14 Laissez-moi vous donner un exemple. Une femme a fait une fausse  
15 couche en route. Elle a marché sur quelque chose. Elle est tombée  
16 et elle a fait une fausse couche. Et tout le monde le voyait.

17 Mais tout le monde devait s'occuper de soi-même et personne... il  
18 n'y avait pas de place pour l'entraide.

19 [11.38.33]

20 Q. Merci.

21 Savez-vous si des familles ont été séparées durant cette  
22 évacuation? Est-ce que vous avez des exemples ou de... de gens que  
23 vous connaissiez et dont vous savez qu'ils ont été séparés - ou  
24 pas?

25 R. Je ne crois pas avoir compris votre question. Pouvez-vous, je

1 vous prie, la répéter? Je n'ai pas bien compris.

2 Q. Oui, je voulais savoir si vous saviez si, au moment de cette  
3 évacuation, le 17 avril et les jours qui ont suivi... est-ce que  
4 des familles ont été séparées - des membres de famille ont été  
5 séparés? Je ne parle pas de la vôtre, mais d'autres familles que  
6 vous auriez pu rencontrer sur le trajet?

7 [11.39.44]

8 R. Pendant l'évacuation, j'ai entendu, parmi d'autres personnes  
9 dans la foule, qu'"ils" avaient été séparés des membres de leur  
10 famille.

11 Mais personne n'osait s'arrêter pour partir à la recherche de  
12 "leur" famille. Il fallait... il fallait continuer.

13 Dans le cadre de ma famille, mes enfants sont restés avec moi  
14 alors que nous quitions la ville à pied.

15 Q. Concernant votre famille, est-ce que vous avez jamais eu des  
16 nouvelles, par la suite, de votre beau-père, qui était parti dans  
17 la rue le matin du 17 avril et qui avait été emmené par les  
18 Khmers rouges? Est-ce que vous avez jamais entendu ce qui lui  
19 était arrivé par la suite?

20 R. Je n'ai rien entendu de sa part. Je ne savais plus rien. Il a  
21 tout simplement disparu. J'ai demandé à des gens qui venaient de  
22 son village natal. Ils n'en savaient rien non plus. Je ne sais  
23 pas où il s'est retrouvé. Je ne sais pas ce qui lui est arrivé.  
24 Je présume qu'il est mort, sinon il serait parti à notre  
25 recherche. Mais nous ne savons même pas où il est mort, où il a



1 été tué.

2 Q. Merci.

3 Vous avez tout à l'heure utilisé l'expression "Peuple du  
4 17-Avril". À partir de quand est-ce que vous avez entendu cette  
5 appellation, "Peuple du 17-Avril", par opposition au Peuple de  
6 base? Est-ce que c'était durant l'évacuation ou c'est par la  
7 suite que vous avez entendu ces termes-là?

8 [11.42.01]

9 R. J'ai entendu parler des 17-Avril quand je suis arrivée à  
10 Preaek Koy, après avoir quitté Samraong.

11 J'ai rencontré le Peuple de base. Et ils ont dit que les nouveaux  
12 arrivants... en parlant des nouveaux arrivants, ils ont dit: "Les  
13 17-Avril sont venus prendre les... de la nourriture."

14 Ils ne nous appelaient pas le "Peuple nouveau". Ils nous  
15 appelaient les "17-Avril".

16 Et, moi, je leur ai dit que je ne voulais même pas venir. Je ne  
17 voulais même pas venir dans ce village. Et je n'avais absolument...  
18 nullement l'intention de leur enlever quoi que ce soit. On  
19 m'avait forcée à venir là.

20 Mais ceux qui comprenaient les choses différemment racontaient  
21 une histoire différente. Dans leur esprit, les 17-Avril étaient  
22 venus leur enlever leurs biens et leur nourriture.

23 [11.43.05]

24 Q. Merci.

25 Je voudrais revenir à une question qui vous a été posée tout à

55

1 l'heure, mais je ne crois pas qu'on ait eu tout à fait une  
2 réponse.

3 À un moment donné, on vous a... on a essayé de savoir, le long de  
4 la route ainsi que là où vous êtes arrivée, je crois... je ne sais  
5 plus si c'était à Samraong ou à Preaek Koy... on a essayé de savoir  
6 quel était votre milieu social ou les professions de votre mari  
7 et de vous-même.

8 Comment est-ce que vous avez su ou deviné qu'il fallait ne pas  
9 révéler aux Khmers rouges quel était votre passé? Quels sont les  
10 éléments qui vous ont fait penser que vous ne deviez pas révéler  
11 ces passés, ces fonctions, vos professions?

12 [11.44.10]

13 R. J'avais compris la situation. J'avais compris que les Khmers  
14 rouges n'aimaient pas les intellectuels. C'est l'impression que  
15 j'avais. Et c'est pourquoi j'ai fait semblant d'être une ignare.

16 Q. Merci. Vous êtes passée du village de Samraong, où vous êtes  
17 restée, je crois, quelques jours... ensuite, vous avez dû vous  
18 rendre à Preaek Koy. Qui vous a dit de partir? Et est-ce que vous  
19 aviez le choix de partir vers Preaek Koy?

20 R. Je devais obéir aux ordres.

21 On a envoyé mes enfants construire une route à Tuol Krasang. Cinq  
22 d'entre eux y sont allés, sur ce chantier. Et mes sept (phon.)  
23 filles ont été envoyées au défrichage... et aller récupérer "la"  
24 chaume. Mon autre fils a été envoyé à la pagode de Chhoun Leap.  
25 Un autre a été envoyé à un autre site de travail.

56

1 Quant à mon mari, on lui a donné l'ordre d'aller s'occuper du  
2 bétail près de la montagne de Thun Munn, à quelques... à quelques  
3 kilomètres de Preaek Koy.

4 J'ai demandé à pouvoir aller à Preaek Koy pour être proche de mon  
5 mari.

6 [11.46.32]

7 Q. Et, quand vous vous êtes rendue à Preaek Koy, est-ce que vous  
8 avez été accompagnée par des Khmers rouges ou vous vous y êtes  
9 rendue toute seule?

10 R. Personne ne m'a accompagnée. En fait, c'est le long du chemin  
11 que je demandais où était Preaek Koy.

12 Finalement, je suis arrivée à un bureau de commune. Et j'ai  
13 demandé au chef de commune.

14 Finalement, je me suis retrouvée dans une maison en briques. Le  
15 lendemain matin, quelqu'un m'a demandé si j'avais bien dormi.  
16 Cette personne semblait se demander comment j'avais fait pour  
17 bien dormir car les âmes des morts avaient hanté cet endroit la  
18 nuit car beaucoup de personnes y avaient été tuées.

19 Q. Merci. Lorsque vous étiez à Preaek Koy, est-ce qu'il y avait  
20 d'autres personnes appartenant au Peuple du 17-avril qui se  
21 trouvaient sur place, dans cette commune?

22 [11.48.27]

23 R. Dans cette maison où j'ai été, il n'y avait pas d'autres  
24 17-Avril. Il y avait des gens du Peuple de base, qui étaient très  
25 généreux envers moi. Ils m'ont donné un peu à manger.

57

1 Quant à mon mari, il est allé à la montagne de Thun Munn  
2 s'occuper des animaux. Et, pendant quelque deux semaines, il a  
3 travaillé avec le bureau... avec le chef de la commune avant qu'on  
4 l'envoie s'occuper des animaux à la montagne.

5 Q. Merci. Lorsque vous étiez dans ce district de S'ang, donc,  
6 dans la commune de Preaek Koy, est-ce que vous avez assisté à des  
7 réunions, des réunions au niveau de la commune ou des réunions de  
8 vie, durant cette période?

9 R. Effectivement, j'ai assisté à de telles réunions. C'est le  
10 chef de commune qui m'a demandé d'y participer. Et, dans ces  
11 réunions, ils nous ont exhortés à travailler plus fort. Les  
12 personnes âgées devaient décortiquer du maïs et s'occuper du  
13 coton.

14 Le chef de commune, du nom de Saroeun, a eu pitié de ma famille.  
15 Il n'était pas très dur envers nous. Il ne nous a pas contraints.  
16 Mais c'est le chef de la milice qui est venu me voir. Il m'a dit  
17 que je devais aller à Preaek Chruk.

18 Ils m'ont escortée jusqu'à cet endroit vers 11 heures le soir.  
19 Donc ils m'ont mise sur le bateau. J'ai... il y avait d'autres  
20 personnes sur le bateau. Et c'était un canot...

21 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

22 Non, l'interprète se reprend.

23 Mme MOM SAM OEURN:

24 R. Ils ont utilisé la pagaie pour compter les gens sur le bateau  
25 et ils nous ont emmenés à Preah Tonlea (phon.).

58

1 [11.51.25]

2 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

3 Q. Merci. On ne va malheureusement pas pouvoir revenir sur tous  
4 les... tout ce qui vous est arrivé après ce moment-là.

5 Mais, ce qui m'intéressait, c'est de savoir si, lors des réunions  
6 que vous avez eues à Preaek Koy... est-ce qu'on vous a expliqué ce  
7 qu'était l'Angkar et quelles étaient les différentes politiques  
8 de l'Angkar pour le pays?

9 R. Ils nous ont simplement dit de travailler plus fort. Il  
10 fallait travailler fort. Il fallait ne pas être paresseux. Et on  
11 ne nous a donné que quelques louches de soupe de riz, une soupe  
12 très claire. Nous avons des problèmes de peau car la nourriture  
13 était plutôt insalubre.

14 Et on nous a reproché cela. On nous a reproché de ne jamais avoir  
15 enduré la vie dans la campagne, que nous vivions une belle vie  
16 dans la ville. Et ils se moquaient de nous constamment. J'ai vécu  
17 beaucoup "les" difficultés.

18 Mais ils se moquaient de moi. Ils disaient que j'avais des  
19 problèmes de peau car j'avais eu une maladie vénérienne par mon  
20 mari, qui vivait dans la ville... et qu'il avait eu des aventures  
21 avec les femmes de la ville et que... et qu'il m'avait transmis une  
22 maladie. C'est le genre de commentaires et de condescendance que  
23 j'ai vécus.

24 [11.53.45]

25 Q. Et, au quotidien, vous étiez alors membre du Peuple du

1 17-avril. Est-ce qu'il y avait, par rapport au Peuple de base,  
2 des différences de traitement en termes de nourriture, de  
3 vêtements que vous aviez, de charge de travail ou de liberté de  
4 parole?

5 R. Certains gens du Peuple de base n'avaient aucun... enfin,  
6 n'avaient rien contre les 17-Avril. Ils étaient gentils avec  
7 nous, nous offraient un peu de nourriture.

8 Mais d'autres membres du Peuple de base, certains illettrés,  
9 avaient des préjugés contre les 17-Avril et pensaient que ces  
10 nouveaux arrivants allaient profiter d'eux et allaient leur voler  
11 la nourriture. Et ils détestaient, finalement, le Peuple nouveau.

12 [11.55.28]

13 Q. Merci. Je n'ai plus que trois ou quatre questions.

14 Concernant votre mari, est-ce que, à un moment donné, sous le  
15 régime des Khmers rouges, avant son arrestation, est-ce que son  
16 identité, ses fonctions passées comme PDG de différentes  
17 entreprises... ont-elles été découvertes par les Khmers rouges?

18 R. Je ne sais pas si les Khmers rouges ont découvert cela. C'est  
19 hors de mes connaissances. Je ne sais pas si les Khmers rouges  
20 ont découvert les antécédents de mon mari.

21 Mais, à l'époque, je n'ai rien dit à propos de la carrière de mon  
22 époux.

23 Et, lorsqu'il s'occupait du bétail avec d'autres personnes... il  
24 arrivait que mon mari aussi soit laissé derrière, après... à la  
25 "cafétéria" pour s'occuper de la nourriture. Et on comprenait

60

1 qu'il venait de la ville, qu'il ne savait pas s'occuper du  
2 bétail. Donc on lui demandait de travailler dans la cuisine ou à  
3 la "cafétéria", où il pouvait préparer des aliments... à la  
4 "cantine".

5 Mais je n'ai rien dit à propos de sa profession.

6 [11.57.08]

7 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

8 J'aurais une question très spécifique par rapport à ce que vous  
9 aviez déclaré dans un des documents qui sont à notre disposition.  
10 Monsieur le Président, si on pouvait... si je pouvais remettre à la  
11 partie civile ses déclarations - c'est le document D22/11/4 - et  
12 projeter la page, en khmer, n° 7.

13 Et je vais lire les ERN. Donc, en khmer, ce serait la page 7, à  
14 00198403; en anglais, page 4 de ce document D22/11/4, à la page  
15 ERN 00242251; et, en français, page 5 de ce document: ERN  
16 00333881.

17 Il y a un extrait que je voudrais lire... et poser une question  
18 très spécifique.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Je vous en prie.

21 Huissier d'audience, veuillez remettre la version papier de ce  
22 document au témoin... à la partie civile [se reprend l'interprète].

23 (Présentation d'un document)

24 [11.58.57]

25 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

61

1    Merci.

2    Alors je vais lire un extrait. Et vous comprendrez, Monsieur le  
3    Président, pourquoi je lis cet extrait quand j'aurais posé ma  
4    question.

5    Q. Voilà ce que vous dites, Madame la partie civile, dans ce  
6    document:

7    "Quinze jours après..." Et vous parlez de l'arrestation de votre  
8    mari. Donc:

9    "Quinze jours après l'arrestation, moi et ma deuxième fille,  
10    nommée Mony Bopha, ainsi que ma fille cadette, nommée Bonny, ont  
11    été déportées vers l'île de Khsach Tonlea. C'était une prison  
12    sans murs là-bas. Il n'y avait que des femmes de soldats et des  
13    Peuple nouveau ou les gens du 17-Avril."

14    Donc j'aurais deux questions, Madame la partie civile.

15    Quand vous dites que, sur cette île, il n'y avait que des femmes  
16    de soldats, s'agissait-il de femmes de militaires de la  
17    République khmère?

18    [12.00.06]

19    Mme MOM SAM OEURN:

20    R. Effectivement, je parle ici des épouses d'anciens  
21    fonctionnaires de la République khmère, des épouses de soldats,  
22    les soldats de la République khmère.

23    Q. Merci. Est-ce que ces épouses de fonctionnaires et de soldats  
24    de la République khmère vous ont-elles dit ce qu'il était advenu  
25    à leur mari?



62

1 R. À l'île de Khsach Tonlea, les survivants n'ont pas été  
2 autorisés à communiquer. Ils n'avaient pas le temps de se parler.  
3 Tôt le matin, ils partaient travailler, et ils ne rentraient qu'à  
4 la nuit tombée.

5 Un soir, une femme a volé un fruit. Après quoi, elle a été  
6 exécutée à coups de bâton. Puis on a jeté son corps dans une  
7 fosse.

8 Et je me suis dit que mon tour arriverait bientôt.

9 Q. Merci. Et, dernière question... et je suis désolé de revenir  
10 encore sur ces épisodes difficiles.

11 Vous avez parlé de la mort de six de vos onze enfants. Est-ce  
12 que, après la chute des Khmers rouges... est-ce que vous avez pu  
13 apprendre, soit par vos autres enfants soit par d'autres  
14 personnes, ce qu'il leur était exactement arrivé et les  
15 circonstances de leur mort?

16 [12.02.55]

17 R. Ma fille qui a été envoyée à Tuol Krasang? Eh bien, un jour,  
18 j'ai été envoyée à un endroit situé sur la route qui va vers  
19 Takéo. On m'a fait monter à bord d'un véhicule. J'allais là-bas  
20 pour voir si ma fille y travaillait. Je ne l'y ai pas vue.

21 Après la chute de Phnom Penh, mes enfants qui avaient survécu se  
22 sont précipités pour me retrouver à l'île de Khsach Tonlea.

23 Mais seuls cinq d'entre eux sont venus me voir. Les autres ne  
24 sont pas venus. Et j'ai appris que les autres de mes enfants  
25 avaient été tués.

63

1 On m'a dit que les gens exécutés à Kaoh Kor avaient peut-être été  
2 violés avant d'être tués.  
3 Cela m'a beaucoup attristée d'entendre ces informations  
4 tragiques. Je me suis dit que mes filles avaient probablement  
5 aussi été violées avant d'être exécutées.  
6 La cadette de mes filles a réussi à retrouver la famille, mais je  
7 n'ai eu aucune nouvelle des six autres enfants.  
8 Cinq filles sont mortes. Un fils a disparu et est peut-être mort.  
9 Ils ne sont jamais venus me retrouver. Et je peux en conclure que  
10 cinq de mes filles et un fils sont morts sous les Khmers rouges.  
11 M. DE WILDE D'ESTMAEL:  
12 Merci.  
13 Voilà, je n'ai plus de questions, Madame la partie civile.  
14 Je vous remercie infiniment d'avoir pris le temps d'évoquer tous  
15 ces souvenirs douloureux avec nous.  
16 Et je vous souhaite une bonne pause de midi.  
17 Je pense que c'est l'heure, Monsieur le Président?  
18 [12.06.04]  
19 M. LE PRÉSIDENT:  
20 La parole est à l'avocate des parties civiles.  
21 Après quoi, la défense de Nuon Chea aura la parole.  
22 Me BEINI YE:  
23 Merci, Monsieur le Président.  
24 Je rappelle à la Défense qu'il faut employer les termes  
25 appropriés.

64

1 Il a parlé du "témoin". En fait, cette dame est aujourd'hui ici  
2 en qualité de partie civile.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci, Maître.

5 Le moment est venu de suspendre les débats.

6 Les débats reprendront après la pause déjeuner, à 13h30.

7 Huissier d'audience, veuillez vous occuper de la partie civile

8 pendant la pause déjeuner, et la ramener dans le prétoire pour la

9 reprise de l'audience à 13h30.

10 La parole est à Me Pauw, pour la défense de Nuon Chea.

11 [12.07.15]

12 Me PAUW:

13 Merci.

14 Notre client, Nuon Chea, souhaite suivre l'audience de

15 l'après-midi depuis sa cellule temporaire car il a mal au dos... et

16 qu'il a du mal à se concentrer.

17 Nous avons déjà déposé le document de renonciation.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 La Chambre est saisie d'une demande déposée par Nuon Chea par le

20 biais de son avocat.

21 L'accusé demande à suivre l'audience depuis sa cellule temporaire

22 pour le restant de la journée en raison de son état de santé, dès

23 lors qu'il ne peut rester longtemps assis dans le prétoire.

24 La Défense a déjà indiqué que le document de renonciation portant

25 l'empreinte digitale ou la signature de Nuon Chea serait remis en

65

1 temps opportun à la Chambre.

2 Par conséquent, la Chambre fait droit à cette demande.

3 Nuon Chea pourra donc suivre l'audience depuis sa cellule

4 temporaire pour le reste de la journée. Il renonce ainsi

5 expressément à son droit d'être physiquement présent dans le

6 prétoire.

7 La défense de Nuon Chea est priée de remettre le document de

8 renonciation à la Chambre immédiatement.

9 Les services techniques sont priés de brancher le matériel

10 audiovisuel pour que Nuon Chea puisse suivre l'audience depuis la

11 cellule temporaire.

12 Agents de sécurité, veuillez à présent conduire MM. Khieu Samphan

13 et Nuon Chea dans leurs cellules temporaires respectives, et

14 ramener Khieu Samphan dans le prétoire pour la reprise de

15 l'audience, à 13h30.

16 Suspension de l'audience.

17 (Suspension de l'audience: 12h09)

18 (Reprise de l'audience: 13h31)

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

21 Cet après-midi, la Chambre laisse la parole à la défense de Nuon

22 Chea pour son interrogatoire de la partie civile, si elle

23 souhaite poser des questions.

24 INTERROGATOIRE

25 PAR Me SON ARUN:

66

1 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

2 Bon après-midi, Madame Mom Sam Oeurn.

3 Je m'appelle Son Arun. Je représente Nuon Chea avec mes autres  
4 collègues de la défense.

5 Les conseils des parties civiles et l'Accusation vous a... vous ont  
6 déjà posé de nombreuses questions, mais j'aimerais vous en poser  
7 quelques-unes pour apporter quelques précisions à des fins de  
8 postérité.

9 J'aimerais savoir ce que vous pouvez nous dire par rapport à la  
10 période de Lon Nol et la période khmère rouge.

11 Q. Ma première question est la suivante.

12 Vous avez dit au conseil des parties civiles que vous avez  
13 enseigné "à" un lycée à Kampot. Pendant combien de temps  
14 avez-vous enseigné à cette école?

15 [13.34.38]

16 Mme MOM SAM OEURN:

17 R. Je ne m'en souviens pas très bien. J'y ai enseigné depuis les  
18 années 60 jusqu'en 1970, date à laquelle j'ai déménagé à Phnom  
19 Penh. J'ai enseigné jusqu'en 70 - date à laquelle j'ai déménagé à  
20 Phnom Penh.

21 Q. Bon, vous avez enseigné à l'école Preah Reach Samphea avant de  
22 venir à Phnom Penh. À Phnom Penh, vous avez enseigné au lycée  
23 Sisowath. C'est exact?

24 R. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

25 Q. Veuillez, je vous prie, attendre de voir la lumière rouge de

67

1 votre microphone avant de répondre.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Madame, veuillez en effet attendre de voir... de voir le voyant  
4 rouge pour répondre.

5 Allez-y.

6 Mme MOM SAM OEURN:

7 R. J'ai été transférée au Ministère de l'éducation, au service de  
8 rédaction des manuels scolaires. Je n'ai pas enseigné à Phnom  
9 Penh.

10 [13.36.21]

11 Q. De 1970 au 18 mars 1970, date à laquelle le roi Sihanouk a été  
12 renversé... donc, de cette période jusqu'en 1975, saviez-vous que  
13 des réfugiés venaient à Phnom Penh?

14 Et, le cas échéant, combien de réfugiés venaient à Phnom Penh  
15 pendant cette période?

16 Et je vous prie de me demander de répéter si vous n'avez pas  
17 compris ma question. Et, si vous avez compris, veuillez répondre.

18 R. En effet, j'ai mal compris votre question. Pouvez-vous la  
19 répéter?

20 Q. Au début de l'année 1970, quand Sihanouk a été renversé dans  
21 un coup d'État... donc, à partir de cette date jusqu'en 1975,  
22 avez-vous remarqué si des réfugiés venaient à Phnom Penh ou  
23 quittaient Phnom Penh? Y en avait-il beaucoup, si c'était le cas?

24 R. À l'époque, je ne savais pas si les gens venaient à la ville  
25 ou quittaient la ville. Mais j'ai remarqué que c'était une

68

1 période difficile, et j'avais peur pour l'avenir.

2 Q. De 1970 à la date où Sihanouk a été renversé et jusqu'en 75,  
3 avez-vous remarqué des conflits internes ou des guerres?

4 R. On avait arrêté mon mari. On l'a accusé d'être un traître, et  
5 on l'a accusé d'autres choses aussi. Il a été arrêté avec  
6 quelqu'un d'autre et deux enseignants.

7 [13.39.38]

8 Q. Pouvez-vous nous donner des explications? De 1970 au début de  
9 l'année 1975, au cours de ces cinq années, avez-vous remarqué que  
10 le pays était en guerre?

11 R. À l'époque, j'ai remarqué que le pays avait des difficultés.

12 Q. Pouvez-vous être précise? "Le pays avait des difficultés": que  
13 voulez-vous dire par là?

14 R. Parce que mon mari a été arrêté sous Lon Nol. C'était un très  
15 mauvais présage, un signe de troubles. C'est pour cela qu'on a  
16 arrêté mon mari.

17 Il y a aussi d'autres problèmes qui sont survenus, mais je ne me  
18 souviens pas de tous.

19 Q. Vous avez déclaré qu'entre 70 et 75 le pays éprouvait des  
20 difficultés. Pouvez-vous expliquer votre... que voulez-vous dire  
21 par "difficultés"? Était-ce un conflit? Une guerre? Pouvez-vous  
22 expliquer à la Cour ce que... ce que vous entendez par

23 "difficultés"? R. Je ne suis pas très bonne en histoire, mais, à  
24 l'époque où Lon Nol était au pouvoir, je vous l'ai dit, mon mari  
25 a été arrêté. On l'a accusé d'être un progressiste -

69

1 "progressiste", en français. Il a été arrêté et emprisonné.

2 [13.42.53]

3 Q. Et qui l'a arrêté et l'a emprisonné?

4 R. La police. La police du quartier général est venue arrêter mon  
5 mari. Il a été détenu quelques... il a été emprisonné quelques  
6 jours après son arrestation.

7 Q. Bon, je vais laisser ce sujet de côté pour un moment et je  
8 vais passer à une autre question.

9 Entre 1970 et 1975 et entre 75 et 79, en tant qu'intellectuelle,  
10 qu'enseignante, avez-vous jamais lu un document faisant état de  
11 réfugiés qui avaient quitté Phnom Penh ou qui avaient cherché à  
12 obtenir l'asile à Phnom Penh pendant les combats, fuyant les  
13 conflits de ces périodes?

14 R. Pouvez-vous répéter la question? Car je ne crois pas avoir  
15 compris.

16 Q. Je vous présente mes excuses.

17 En tant que personne instruite, avez-vous entendu parler ou  
18 avez-vous lu un document quelconque - un journal ou une revue,  
19 quoi que ce soit - faisant état de la mort de réfugiés pendant  
20 les conflits de 70 à 75? Étiez-vous au courant?

21 [13.46.10]

22 R. Vous faites ici référence à la période postérieure au régime  
23 de Lon Nol?

24 Q. Je vais reformuler ma question. Je vais vous poser une  
25 question un peu plus courte, plus précise.



70

1 Au début des années 70 et jusqu'au début de l'année 1975,  
2 c'est-à-dire à l'époque où Lon Nol était en conflit avec les  
3 soldats sous le contrôle du prince Norodom Sihanouk, le chef du  
4 GRUNK... à cette époque, donc, avez-vous lu quoi que ce soit sur le  
5 sujet des réfugiés? Avez-vous entendu parler de la mort de  
6 réfugiés pendant cette période?

7 R. J'ai remarqué des manifestations qui ont eu lieu derrière le  
8 lycée Yukanthor. Il y a eu une autre manifestation à la gare. Il  
9 y a eu des soulèvements ou des mouvements de contestation.  
10 Et j'ai eu l'impression que le pays courait un grand risque.  
11 Beaucoup de gens regrettaient que le maréchal Lon Nol ait  
12 renversé Sihanouk.

13 Les étudiants aussi étaient très mécontents.

14 [13.48.26]

15 Me SON ARUN:

16 Je n'ai pas d'autre question à vous poser, Madame.

17 Je vous remercie beaucoup d'avoir répondu à mes questions.

18 Mon confrère n'a pas de question à vous poser.

19 Nous vous remercions.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 La Chambre laisse maintenant la parole à la défense de Ieng Sary  
22 pour poser des questions à la partie civile, si elle souhaite le  
23 faire.

24 Me ANG UDOM:

25 Bon après-midi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les

71

1 juges.

2 Bonjour aux procureurs, mes chers confrères, tous et toutes au  
3 prétoire et aux alentours.

4 Et bon après-midi, Madame Mom Sam Oeurn.

5 Je m'appelle Ang Udom. Mon collègue, Me Michael Karnavas, et  
6 moi-même représentons M. Ieng Sary.

7 Nous n'avons pour l'instant aucune question à vous poser, mais  
8 nous aimerions néanmoins vous remercier d'être venue déposer  
9 aujourd'hui et de contribuer ainsi à la manifestation de la  
10 vérité.

11 Nous vous souhaitons bon voyage.

12 [13.49.49]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Merci, Maître.

15 Nous voulons maintenant donner la parole à la défense de Khieu  
16 Samphan pour ses questions éventuelles à la partie civile.

17 Me KONG SAM ONN:

18 Merci, Monsieur le Président et Mesdames, Messieurs les juges.

19 Au nom de M. Khieu Samphan et mes confrères, nous n'avons aucune  
20 question à poser à cette partie civile.

21 Et nous vous remercions.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Merci.

24 Madame, comme nous vous l'avons dit ce matin, vous avez le droit  
25 d'exprimer les souffrances que vous avez vécues, les préjudices

1 que vous avez subis, tant "morales" que physiques, préjudices  
2 découlant des crimes.

3 Si vous le souhaitez, nous vous laisserons un certain temps de  
4 parole pour ce faire.

5 Vous avez la parole, Madame.

6 [13.51.38]

7 Mme MOM SAM OEURN:

8 Depuis la fin du régime khmer rouge, j'ai des problèmes de santé.

9 Je souffre de tension artérielle élevée, et j'ai été hospitalisée  
10 à plusieurs reprises.

11 Ma vue a empiré car je n'ai pas porté de lunettes pendant très  
12 longtemps, période pendant laquelle j'aurais dû les porter.

13 J'ai eu des problèmes dentaires très sérieux.

14 J'ai de la difficulté à dormir la nuit. Je me sens très anxieuse.

15 Je tremble beaucoup le soir. Je ne sais pas pourquoi.

16 Je vais souvent à l'hôpital pour y recevoir des soins.

17 À chaque fois que je me rappelle les événements qui se sont  
18 produits sous les Khmers rouges, je suis terrorisée.

19 J'ai aussi des douleurs aux jambes.

20 Sous les Khmers rouges, j'ai souffert d'hémorroïdes, qui n'ont  
21 pas été bien traitées... soignées, et il est maintenant trop tard.

22 Cela a eu des incidences sur mon état de santé.

23 [13.53.50]

24 Quand je pense à la façon dont mes filles ont pu être traitées,  
25 je me sens très mal car j'ai eu... j'ai entendu dire qu'avant

73

1 d'être exécutées des femmes ont été violées. Et je crains que  
2 cela ait pu se produire pour mes filles aussi.

3 Quand j'étais emprisonnée à l'île de Khsach Tonlea, j'ai pensé à  
4 cet incident où une femme avait volé un fruit, et, quand elle a  
5 été découverte, on l'a exécutée.

6 Cela, cet incident, j'y pense tous les jours. À l'époque, j'ai  
7 cru que mon tour viendrait et que j'allais être exécutée comme  
8 cette femme que j'ai vue. Ce souvenir me hante sans cesse.

9 [13.55.00]

10 Et mon mari me manque. J'ai entendu dire que les gens, à  
11 Battambang, étaient tués et que l'on mettait leur corps à Phnum  
12 Sampov. Et, quand j'y pense, quand je pense à ce qui a pu "se  
13 produire" à mon mari et à mes enfants, je me sens très mal car,  
14 un de mes enfants, on pense qu'il a travaillé sur un site de  
15 travail à Battambang.

16 Comme il a disparu, il est possible qu'il ait été tué et qu'on  
17 l'ait... laissé son corps dans la vallée de Phnum Sampov. Il est  
18 possible que mon enfant ait souffert énormément avant d'être  
19 exécuté. Et il est très difficile pour moi d'y penser.

20 [13.56.06]

21 J'ai encore peur. Je demeure traumatisée car le fait... car quand  
22 j'ai... quand j'ai quitté Phnom Penh et que j'ai marché le long de  
23 la route, j'ai vu des cadavres tout au long de la route. Et l'on  
24 en voyait de plus en plus. Je n'arrive pas à dormir car j'y  
25 pense.

74

1 Ma propriété privée a disparu. J'ai dû envoyer mes enfants à  
2 l'école, et il n'y avait... il ne restait plus rien. J'ai dû aller  
3 travailler. J'ai dû mentir à propos de mon âge pour pouvoir être  
4 embauchée et pouvoir ainsi envoyer mes enfants à l'école.

5 [13.57.30]

6 Heureusement, ma septième fille a obtenu une bourse pour aller  
7 étudier en Allemagne de l'Est. Un autre de mes enfants a obtenu  
8 une bourse et a pu étudier en Tchécoslovaquie; et un autre, aux  
9 Philippines.

10 Cela a beaucoup aidé... m'a beaucoup aidée à surmonter des  
11 obstacles... et, surtout, vivre avec les souffrances, sachant  
12 qu'ils vivent une bonne vie.

13 Et ma plus jeune fille se débrouille très bien. Elle travaille  
14 aujourd'hui dans un bon endroit.

15 Je n'aurais jamais pu poursuivre si ce n'était du fait que je  
16 sais que mes enfants vont bien. Mes enfants s'occupent de moi, et  
17 je dépends entièrement de leur soutien.

18 [13.59.03]

19 Mais je pense encore à mon mari. J'essaie de m'imaginer ce qui a  
20 pu lui arriver.

21 Ce qui m'aide à continuer à vivre, c'est le soutien moral de mes  
22 enfants. Sans eux, je ne pourrais jamais continuer.

23 Je pense à mes enfants qui ont disparu et qui sont sans doute  
24 morts sous les Khmers rouges, et cela me remplit d'un sentiment  
25 de pitié. Je ne sais pas comment je pourrais jamais oublier une

75

1 telle chose.

2 Aujourd'hui, mes enfants me répètent sans cesse d'oublier le  
3 passé, mais ça m'est impossible. C'est trop difficile. Chaque  
4 jour qui passe, je prie pour ne plus jamais rencontrer des gens  
5 aussi mauvais que les Khmers rouges.

6 Les gens du Peuple de base, ceux que nous avons rencontrés à  
7 l'époque, continuent de venir me voir et ça m'aide beaucoup. J'ai  
8 eu beaucoup de problèmes, mais mes enfants et les bonnes gens que  
9 j'ai rencontrés sous les Khmers rouges continuent de me rendre  
10 visite afin que je puisse aller de l'avant.

11 Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

12 [14.01.58]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Merci, Madame Mom Sam Oeurn.

15 Votre déposition touche à présent à son terme.

16 Vous pouvez vous retirer. Vous pouvez rentrer chez vous. Nous  
17 vous souhaitons bonne chance et longue vie.

18 Huissier d'audience, en coordination avec l'Unité d'appui,  
19 veuillez prendre les dispositions nécessaires pour que la partie  
20 civile puisse rentrer chez elle.

21 (La partie civile, Mme Mom Sam Oeurn, quitte le prétoire)

22 [14.03.54]

23 À présent, la parole va être donnée à la Défense et aux autres  
24 parties qui souhaiteraient faire des observations au sujet de la  
25 déclaration faite par la partie civile au sujet de ses

76

1 souffrances.

2 Apparemment, personne ne souhaite faire de commentaires à ce  
3 propos.

4 Le moment est donc venu de lever l'audience.

5 La prochaine audience aura lieu après-demain, le jeudi 8 novembre  
6 2012.

7 Ce jour-là, la Chambre entendra la déposition de l'expert au  
8 sujet de l'état de santé de Ieng Sary, qui est hospitalisé à  
9 l'hôpital de l'Amitié khméro-soviétique.

10 Veuillez noter que seules les parties concernées seront  
11 autorisées à participer à l'audience en question, jeudi.

12 Demain, la Chambre ne siégera pas. Elle doit en effet traiter de  
13 certaines questions en interne.

14 Agents de sécurité, veuillez conduire M. Khieu Samphan et M. Nuon  
15 Chea au centre de détention, et les ramener dans le prétoire le  
16 lundi 12 novembre 2012.

17 L'audience est levée.

18 (Levée de l'audience: 14h06)

19

20

21

22

23

24

25